



Décembre 2019

Cartographie du livre de l'espace francophone

Etude de faisabilité

**Etats Généraux du livre en
langue française – Axe 1**

Travail commandé par l'Organisation
Internationale de la Francophonie,
Département « Langue française, culture
et diversités »

Raphaël Thierry

FRANCOPHONIE



LES CONCLUSIONS DE CE RAPPORT N'ENGAGENT QUE SON AUTEUR

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET DE CARTOGRAPHIE DU LIVRE DE L'ESPACE FRANCOPHONE.....	5
Préambule.....	5
Résumé du projet de cartographie.....	6
Contexte de l'étude : Axe 1 des Etats Généraux du livre en langue française.....	10
Etude préliminaire pour la création d'une plateforme du livre francophone	11
Organisation de la présente étude	13
Méthodologie de l'étude.....	14
PREMIÈRE PARTIE : ETAT DES LIEUX	15
1.1. Diversités des situations et des besoins.....	15
1.2. Société civile	16
1.3. Politiques nationales du livre.....	17
1.4. Programmes institutionnels.....	17
1.5. Projets voisins et complémentaires	18
DEUXIÈME PARTIE : CONDITIONS DE RÉALISATION DE LA CARTOGRAPHIE DU LIVRE DE L'ESPACE FRANCOPHONE.....	19
2.1. Périmètre linguistique de la cartographie.....	19
2.3. Périmètre professionnel et linguistique de la cartographie.....	20
2.4. Périmètre des données proposées sur la cartographie.....	21
2.5. Destinataires de la cartographie	22
2.6. Problématique des métadonnées et de leur partage	22
2.7. Partage, publication et mise à disposition des données	23
2.8. Inscription du projet dans les politiques nationales du livre	24
2.9. Complémentarité de la cartographie avec des projets issus de la société civile.....	25
2.10. Rôle de la gouvernance	25
2.11. Rôle des partenariats.....	27
2.11.1. Etats.....	27
2.11.2. Société civile	28
2.11.3. Institutions.....	28
2.12. Modèle économique.....	28
2.13. Moyens logistiques.....	29
2.14. Modèle(s) technologique(s).....	30
2.15. Cahier des charges et appel d'offres.....	30
TROISIÈME PARTIE : PROPOSITION TECHNIQUE ET SCÉNARIOS DE DÉVELOPPEMENT	31
3.1. Prise de contact de l'organisation responsable dans les différents pays	31

3.2. Deux modèles technologiques envisageables.....	32
3.2.1. Base de données centralisée.....	32
3.2.2. Cartographie ouverte.....	33
3.3. Trois calendriers.....	33
3.3.1. 2020 : développement de la cartographie « instant T »	33
3.3.2. 2021-2025 : mise à jour de la cartographie	34
3.3.3. 2026-2030 : autonomisation partielle de la mise à jour	34
3.4. Trois sources de données.....	35
3.4.1. Conventions de partage de données	35
3.4.2. Campagne de collecte annuelle	35
3.4.3. Formulaire d'autoprésentation	36
3.5. Deux types de données.....	36
3.6. Développement de la cartographie et collecte des données en 2020.....	36
3.6.1. Calendrier.....	36
3.6.2. Coordination et communication	37
3.6.3. Partenariats.....	37
3.6.4. Collecte des données	38
3.6.5. Répartition et évaluation du budget.....	38
3.7. Scénario de développement et de production de données en 2020.....	Erreur ! Signet non défini.
3.8. Deux scénarios de développement à partir de mars 2021	Erreur ! Signet non défini.
3.8.1. Scénario 1 – production mutualisée	Erreur ! Signet non défini.
3.8.2. Scénario 2 – production centralisée.....	Erreur ! Signet non défini.
QUATRIÈME PARTIE : RECOMMANDATIONS.....	38
4.1. Dimension politique de la cartographie.....	38
4.2. Diversités des situations linguistiques de l'espace du livre francophone	39
4.3. Diversité de l'état des données à travers l'espace du livre francophone.....	39
4.4. Diversité des besoins d'accès aux données à travers l'espace du livre francophone.....	40
4.5. Conditions d'inclusivité de la société civile	40
4.6. Enjeu de l'inscription durable du projet dans l'espace du livre francophone	41
REMERCIEMENTS.....	43
ANNEXES	43
Contacts utiles.....	43
Entrées de base	46

« Quand on me parle de moyens, de financement, de subventions, je réplique tout de suite : tout cela est beau... tout cela est bien dit... mais l'argent ne fait pas la culture. Il faut soutenir la culture. Le mieux à faire est de rétablir le sens du monde. Donner à nos gestes et à nos actions une culture. J'aime dire que je fais feu de tout bois et aussi de tout cœur. Les chiffres nous trompent toujours. On divise les pays entre grands et petits, suivant leur PIB. Mais tout cela est faux. »

Rodney Saint-Eloi¹

1

[http://www.mondialisations.org/medias/pdf/diversite_des_expressions_culturelles_dans_l_espace_francophone_web\(1\).pdf](http://www.mondialisations.org/medias/pdf/diversite_des_expressions_culturelles_dans_l_espace_francophone_web(1).pdf)

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET DE CARTOGRAPHIE DU LIVRE DE L'ESPACE FRANCOPHONE

Préambule

Tout exercice de collecte ou de création de données exige un engagement humain et financier à la hauteur des objectifs visés, qui eux reposent sur des partenariats de sens. Si ces objectifs correspondent à un résultat livrable sur un relatif court terme et la production d'une photographie « à l'instant T », il est alors essentiel de préalablement sécuriser des conditions logistiques permettant la réalisation des buts visés, qui anticiperont la rencontre d'éventuels freins d'ordre opérationnel, technologique, temporel.

Dans le cadre d'un projet ciblant un développement sur le plus long terme, le sens des partenariats, l'équilibre de l'accès et du partage des données, l'organisation de la gouvernance, les logiques de complémentarité deviennent tout aussi importants que les moyens mis en œuvre pour la réalisation des objectifs et l'implémentation de la plateforme. Aussi évident que cela puisse paraître, la réalisation de ces objectifs (à court, moyen ou long terme) dépend invariablement de la réponse aux questions suivantes : « Qui fait quoi ? Pourquoi ? Comment ? ».

Dans le cadre de notre étude qui porte sur la mise sur pieds d'un exercice cartographique développé en deux temps et visant *a priori* le long terme selon une logique pérenne, il nous paraît évident que la réponse la plus précise possible à ces questions constitue un préalable. Dans ce sens, les préconisations de ce rapport et les différentes hypothèses de développement qui y sont envisagées demeurent, en l'état, sujettes à l'engagement formel des uns et des autres, et à l'établissement de bonnes conditions de collaboration entre différents partenaires, intervenants à tel ou tel niveau du projet.

Ce rapport, qui n'engage en l'état que son auteur, vise donc à répondre au conditionnel à ces questions, de la manière la plus précise possible : « Qui ferait quoi ? Pourquoi ? Comment ? »

Il est par ailleurs important de souligner le fait que le contexte institutionnel, professionnel et technologique actuel tel que décrit dans ce rapport semble clairement ouvrir la voie à la création d'une telle cartographie. Dans ce sens, cette cartographie digitale du livre francophone viendrait répondre aux enjeux défendus par différents plans d'action internationaux, nationaux et sectoriels actuellement mis sur pied par une multitude d'organisations interprofessionnelles et institutionnelles. Ainsi et si sa réalisation et l'implémentation du projet sont effectuées de manière cohérente, celui-ci jouerait un rôle fédérateur, participant au renforcement de la coopération internationale à travers l'espace du livre francophone, voire au-delà. Mise sur pieds à l'intérieur de cet espace linguistique comme un projet pilote, une telle cartographie pourrait (et devrait peut-être, en priorité) en effet contribuer au développement et au renforcement de projets voisins, issus d'autres aires linguistiques.

Toutefois, l'efficacité d'un projet digital se mesure en termes d'impact concret, et il semble que la recherche d'un effet positif d'une telle plateforme sur l'industrie francophone du livre dépend avant tout de la réflexion initiale qui en sous-tend l'infrastructure et la mise en œuvre.

Bien que portant sur un modèle et une méthodologie de développement digitaux, la cartographie du livre francophone s'inscrit dans la continuité d'une succession de projets tiers, pas systématiquement digitaux réalisés dans le passé (et pour certains jusqu'à nos jours), dont les acquis d'expérience représentent d'importantes bases de réflexion. On ne saurait donc négliger l'existence de ces projets, ou bien se substituer à ces derniers.

Si cela peut sembler une évidence, il est sans doute important de rappeler que, derrière tout processus de création ou collecte de données, il y a une recherche qui vise à identifier l'existant, l'accessible pour répondre à un besoin concret. Aux interrogations « Qui ferait quoi ? Pourquoi ? Comment ? », nous ajouterons ainsi les questions « Sur quelle(s) base(s) et selon quelles conditions de découvrabilité² des données ? ».

Cette étude de faisabilité entend ainsi dégager un certain nombre de pistes nécessaires à la concrétisation de ce projet de cartographie. En étudiant les conditions réalistes de sa mise sur pieds, il s'agit tout autant pour nous de défendre l'enjeu du projet que d'en anticiper les limites concrètes et les bases collaboratives et partenariales sur lesquelles repose son succès.

Résumé du projet de cartographie

La cartographie du livre francophone est un planisphère digital modélisant une base de données-répertoire référençant les acteurs de l'espace du livre francophone (ce qui inclue aussi les acteurs du livre en langues nationales, régionales, etc. de cet espace) et permettant la recherche d'interlocuteurs acteurs de la filière du livre en français, ceci afin de renforcer les liens entre les acteurs de cet espace.

La base de données est mise à disposition sous forme de fichiers de métadonnées sur un hébergement tiers. Globalement, il s'agit d'un projet de collecte, de publication et de diffusion de données-répertoire. Les informations sont publiées en français.

La cartographie est un projet non-gouvernemental, à but non-lucratif, soutenu au niveau institutionnel francophone, qui s'inscrit dans le cadre international de l'Agenda 2030 des Nations Unies pour le Développement durable³ et de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.⁴

À l'horizon de septembre 2020, le projet est rattaché à l'axe 1 des Etats Généraux du livre en langue française qui est porté par l'Organisation Internationale de la Francophonie, en partenariat avec l'Institut Français, opérateur des Etats Généraux. L'Institut Français apporte dans ce cadre un soutien logistique au projet.

² La notion importante de « découvrabilité » est décrite plus loin dans le rapport.

³ <https://www.un.org/fr/africa/osaa/peace/sdgs.shtml>

⁴ <https://au.int/fr/agenda2063/vue-ensemble>

La cartographie est un projet dont l'alimentation repose sur une logique partenariale et qui vise au renforcement des capacités locales, sectorielles, et des projets voisins.

L'objectif de la cartographie est de favoriser les échanges et la visibilité internationale des acteurs de l'industrie du livre francophone en facilitant l'accès et la production de certaines données relatives aux marchés du livre francophone et en valorisant les bases de données qui existent à travers l'espace francophone.

La cartographie a pour premier enjeu de favoriser la visibilité des acteurs du livre des pays francophones qui ne possèdent pas de répertoires professionnels (ou qui ne publient pas leurs répertoires) et des acteurs du livre en français des pays non francophones. Dans ce sens, la cartographie vise au renforcement des politiques du livre de l'espace francophone.

La cartographie a pour objectif de répondre à deux principaux besoins des acteurs de l'espace francophone du livre : le besoin de mieux se connaître pour renforcer les échanges professionnels et fédérer davantage ces derniers en favorisant notamment la découvrabilité des répertoires ; réduire les écarts dans la production de données répertoire entre les différentes régions de cet espace (réduire une forme de « facture numérique » dans l'accès aux données-répertoire). La cartographie viendra également répondre à un troisième besoin lié au désenclavement des acteurs isolés de l'espace francophone : ceci concerne les librairies, maisons d'édition et bibliothèques produisant, distribuant ou rendant accessible le livre en français dans les pays non-francophones.

La cartographie s'adresse en premier lieu aux professionnels du livre (francophones en priorité). Son usage prioritaire est donc professionnel, bien que, à terme, son implantation puisse contribuer à la production d'information —destinée au grand public— et de statistiques sur l'industrie du livre francophone (nombre d'acteurs aux niveaux : global, régional, national ; par filière professionnelle).

Elle s'adresse en second lieu aux pouvoirs publics des différents pays, visant à favoriser la production et la publication de statistiques du livre par ces derniers. Il s'agit également ici de renforcer la visibilité des différents pays de l'espace francophone sur les acteurs de l'industrie nationale du livre : ceci concerne en priorité les pays ne possédant pas de référencement effectif (majorité des pays Afrique-Caraïbes-Pacifique).

En troisième lieu, elle s'adresse au grand public en donnant à voir le déploiement du livre en français dans le monde.

Le projet a également pour enjeu de d'appuyer le travail des organisations internationales intervenant dans le secteur du livre (notamment dans le cadre de l'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable) en renforçant l'accès à l'information-livre de ces dernières dans les pays où elles interviennent.

La cartographie est une double interface en libre accès sous licence *Creative Commons* (CC BY SA) selon une Attribution de « Partage dans les mêmes conditions », dont l'hébergement natif est réalisé sur la plateforme digitale de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF). Les données de la base de données sont librement partageables selon des entrées thématiques sélectionnables. L'interface générale est composée de :

- Une base de données contenant les données-répertoire, doublée d'un moteur de recherche sur lequel il est possible d'obtenir des informations par ville, pays, région, continent et par profession, selon une saisie par mots clefs et indicateurs booléens « et, ou, sauf ».
- Une cartographie de type Openstreetmap modélisant ces données.

La cartographie rassemble des informations répertoires : éditeurs, libraires, bibliothécaires, diffuseurs/distributeurs, agents littéraires, salons et festivals du livre, prix littéraires, sociétés de gestion du droit d'auteur, organisations collectives et interprofessionnelles, associations (éditeurs, libraires, auteurs, traducteurs), directions et bureaux du livre, centres de formation aux métiers du livre, fonds d'aide au livre, médias professionnels.

Dans une projection optimiste et selon certaines conditions, la cartographie héberge progressivement certaines données statistiques sur les différentes filières du livre francophone (tout d'abord le nombre de titres au catalogue des éditeurs, et ultérieurement le nombre de parutions annuelles et de cessions de droits⁵).

La cartographie rassemble les informations suivantes sur les différents acteurs du livre de l'espace francophone : raison sociale ; statut (association, entreprise, organisation publique/semi publique) ; coordonnées postales, digitales (site internet, réseaux sociaux), téléphone ; année de création ; spécialités/spécificités (pour les éditeurs, prix, salons, librairies) ; lien vers le catalogue/répertoire (pour les éditeurs, diffuseurs, agents, organisations collectives et interprofessionnels) ; périodicité (pour les festivals et salons du livre), nombre de titre au catalogue (éditeurs).

Les informations disponibles sur la cartographie sont publiées en français.⁶

La cartographie rassemble les informations répertoire des acteurs du livre (en français ou dans les langues qui coexistent avec le français) des 37 pays et états ayant le français comme langue officielle ou le français en partage⁷ ainsi que des acteurs du livre en français dans les pays non-francophones : ceci concerne donc les acteurs individuels du livre et non les pays et uniquement les éditeurs (livre en français ou bilingue), les librairies (fonds francophones affiliés à l'Association Internationale des Libraires Francophones) et bibliothèques (collections exclusivement francophones).

Développée sous la responsabilité de l'Organisation Internationale de la Francophonie, la cartographie est coordonnée par un comité de pilotage qui en constitue l'organisation de gouvernance. Renouvelé chaque année selon un processus transparent organisé par l'OIF, ce comité rassemble des acteurs de la société civile représentatifs de la diversité géographique et professionnelle de l'espace du livre francophone. Ce comité représente une organisation de gouvernance représentative et assurant un lien à travers les différents territoires

⁵ Si les conditions sont réunies.

⁶ La question de leur traduction dans d'autres langues est posée dans le rapport.

⁷ Les 37 pays ou états ayant le français pour langue officielle ou bien le français en usage courant mais non langue officielle (là où existe une activité avérée autour du livre en français) : Algérie, Andorre, Belgique, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Comores, Congo RC, Congo RDC, Côte-d'Ivoire, Djibouti, France, Gabon, Guinée, Guinée équatoriale, Haïti, Liban, Luxembourg, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Monaco, Niger, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Suisse, Tchad, Togo, Tunisie, Vanuatu, Vietnam.

francophones. Celle-ci a également pour fonction de fédérer les acteurs du livre et de mobiliser ces derniers pour la publication des données et l'utilisation de la cartographie.

L'administration de la cartographie, son hébergement, son développement et la mise à jour de ses données sont financés et mis en œuvre par l'Organisation Internationale de la Francophonie (département « Langue française, culture et diversités »), ainsi que par des partenariats ciblés avec des organisations tierces (institutions voisines, ministères de la culture des pays et états francophones, organisations professionnelles internationales).

Selon le scénario de développement déterminé, la maintenance et le développement de la cartographie sont confiés à un prestataire, tandis que la collecte des données est confiée à un second prestataire. Ces deux prestataires collaborent sous la responsabilité de l'Organisation Internationale de la Francophonie et du comité de pilotage. Le prestataire en charge de la maintenance en garantit la bonne alimentation et contrôle les informations publiées.

Le prestataire chargé de la collecte travaille en collaboration avec des organisations partenaires (institutionnelles, publiques et privées) de l'espace du livre francophone, selon des conditions et accords de coopération préalablement définis.

Cette logique partenariale et inclusive entre institutions, secteur public et société civile s'appuie sur la 17^{ème} recommandation de l'Agenda 2030 des Nations Unies : « Des partenariats efficaces entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile sont nécessaires pour un programme de développement durable réussi. Ces partenariats inclusifs construits sur des principes et des valeurs, une vision commune et des objectifs communs qui placent les peuples et la planète au centre, sont nécessaires au niveau mondial, régional, national et local. »⁸

Sous la responsabilité de l'Organisation Internationale de la Francophonie et en collaboration avec les Etats Généraux du livre en langue française, la cartographie et sa base de données initiale sont constituées au cours d'une première année d'exercice (mars 2020-mars 2021) en collaboration avec deux organisations prestataires (respectivement désignées sur procédure d'appel d'offre). La première organisation est chargée développement des interfaces digitaux (base de données et cartographie), le second de la collecte.

- La version préliminaire de la cartographie est présentée lors des Etats Généraux du livre en langue française puis du sommet de la Francophonie (septembre 2020).
- La cartographie est officiellement inaugurée le 20 mars 2021 lors de la Journée Internationale de la Francophonie.
- Le développement ultérieur de la cartographie est envisagé à travers deux propositions de scénarios à partir de 2021, sur un exercice de développement réparti sur cinq années (2021-2025).
- Le développement au-delà (que nous proposons à l'horizon 2030 en fonction de l'Agenda des Nations Unies du Développement durable) est uniquement sujet à projections.

⁸ <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/globalpartnerships/>

Contexte de l'étude : Axe 1 des Etats Généraux du livre en langue française

Le projet de cartographie du livre francophone a initialement été pensé dans le cadre des Etats Généraux (EG) du livre en langue française, qui représentent une des mesures du « Plan pour la langue française et le plurilinguisme » lancé par la présidence de la république française le 20 mars 2018 à l'Académie Française. Le projet a été placé sous la responsabilité de son Ministre de la Culture et son opérateur est l'Institut Français. Ces Etats généraux visent à fédérer tous les acteurs du livre de l'espace francophone dans leur diversité ainsi qu'à promouvoir la création intellectuelle et la diffusion des œuvres en langue française.⁹

Ils sont articulés en quatre axes :

- **AXE 1** : Rendre visible les acteurs du livre en langue française ;
- **AXE 2** : Projeter les enjeux économiques du développement du marché éditorial francophone ;
- **AXE 3** : Lever les freins identifiés pour dynamiser, décloisonner, équilibrer le marché éditorial francophone ;
- **AXE 4** : Développer la lecture et la conscience de la diversité dans l'espace francophone auprès des jeunes en associant Éducation et Culture.

En mai 2019, l'Organisation Internationale de la Francophonie et l'Institut Français ont signé un accord de partenariat et l'OIF porte depuis l'Axe 1 des Etats Généraux, intitulé « **Donner à voir ce qui existe pour développer le réseau des professionnel.le.s** ». L'OIF s'appuie sur son « Dispositif d'observation des dynamiques culturelles » pour la mise en œuvre de cet axe qui intègre le projet de cartographie du livre francophone.¹⁰

Un constat revient souvent : il n'existe pas aujourd'hui de panorama général de l'édition en langue française dans le monde ou de l'industrie du livre de l'espace francophone. L'information concernant les acteurs du livre dans l'ensemble des pays de l'espace francophone et des acteurs du livre en français dans le monde est éclatée, et souvent parcellaire. C'est la raison pour laquelle le premier axe de travail de ces États Généraux s'est donné pour objectif de donner à voir l'existant.

Le projet consiste donc à créer une cartographie des acteurs, événements et programmes qui portent ou soutiennent le livre en langue française dans le monde et plus largement la filière du livre dans l'espace francophone, au travers de la mise en place d'une plateforme numérique ouverte.

⁹ Les EG ont pour objectif d'offrir « aux francophones de tous les continents, et plus largement au monde entier, un large accès à la diversité de la création littéraire et intellectuelle en langue française ; contribuant à la constitution d'un espace éditorial francophone décloisonné et dynamique, fondé sur la coopération et la réciprocité ; favorisant la mobilité et la mise en réseau de tous les professionnels du livre qui ont le français en partage afin de stimuler les échanges éditoriaux, la collaboration et la mutualisation des bonnes pratiques ; intégrant les nouvelles opportunités liées au numérique. »

¹⁰ https://www.francophonie.org/IMG/pdf/perspectives_de_recherche_web-2.pdf

L'objectif est de faciliter la mise en réseau des acteurs, de développer les échanges entre les professionnels et de contribuer au renforcement des capacités nationales en favorisant le développement de conditions de collaborations inclusives et représentatives de la diversité de l'industrie du livre à travers l'espace francophone (et plus largement du livre en français dans le monde). Dans ce sens, le projet de cartographie a pour enjeu premier de se connecter aux politiques nationales du livre et de venir renforcer des projets voisins menés par des organisations professionnelles, publiques et institutionnelles dans le monde.

C'est dans ce cadre que l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) a manifesté un intérêt fort pour s'associer à cette démarche et s'est portée volontaire pour prendre la responsabilité de cette cartographie des acteurs et des événements.

Dans le cadre de la préparation des États Généraux, l'Institut Français a mandaté Raphaël Thierry, chercheur spécialisé sur les questions d'édition notamment en Afrique, pour réaliser une étude préliminaire entre décembre 2018 et février 2019 permettant de défricher les nombreuses problématiques associées à un tel projet de cartographie.¹¹ Cette seconde étude commandée par l'OIF et soumise à processus d'appel d'offres a été confiée à nouveau à Raphaël Thierry, dans le prolongement de son travail préliminaire.

Etude préliminaire pour la création d'une plateforme du livre francophone

La présente étude prend appui sur un certain nombre d'observations formulées dans le cadre du précédent travail exploratoire commandé par l'Institut Français réalisé en 2018-2019 et des commentaires reçus durant sa réalisation et suite à sa présentation à l'Organisation Internationale de la Francophonie, le 14 février 2019.

Cette étude préliminaire, librement accessible sur la plateforme digitale des Etats Généraux du livre en langue française¹², reposait en particulier sur un premier processus de consultation d'organisations professionnelles du monde du livre, francophones (ou concernées par le marché du livre francophone) de 11 pays différents.

Outre un panorama du contexte professionnel, technologique et institutionnel, l'étude préliminaire proposait une réflexion générale sur un modèle de plateforme digitale dédiée à l'édition dans l'espace francophone, organisée en trois axes développés durant cinq années : cartographie-répertoire, statistiques et indicateurs économiques, centre de ressources et d'études.

Le travail préliminaire a notamment proposé une réflexion sur un modèle de production et publication de données participatif, impliquant largement la société civile et se basant sur différents constats du rapport 2018 de l'Unesco *Re/penser les politiques culturelles*¹³ et plus

¹¹

<https://www.lelivreenlanguefrancaise.com/media/default/0001/01/58a9542fea029b6f3f8b00c2ab4bff563e5b5e7b.pdf>

¹²

<https://www.lelivreenlanguefrancaise.com/media/default/0001/01/58a9542fea029b6f3f8b00c2ab4bff563e5b5e7b.pdf>

¹³ <https://fr.unesco.org/creativity/global-report-2018>

particulièrement les recommandations d’Octavio Kulesz sur la gouvernance des plateformes digitales. Ce dernier défend en effet la logique collaborative au sein des nouveaux environnements digitaux, au cœur de la production de données : « La nouvelle chaîne créative devrait être considérée comme un réseau au sein duquel les maillons tels que la création, la production, la distribution, l’accès et la participation ne sont plus des étapes mais des nœuds qui interagissent en temps réel », explique-t-il. Selon lui :

Les politiques numériques les plus efficaces, celles qui ont eu l’impact le plus important sur le long terme avec le moins d’investissements possible, sont celles qui ont impliqué activement les sociétés privées et les organisations de la société civile utilisatrices des outils numériques afin de concevoir et de mettre en œuvre les dites politiques.

Dans cette continuité, l’étude reprenait le propos de Richard A. B. Crabbe, consultant pour la Banque Mondiale sur les questions de livre scolaire. Lors d’une conférence tenue à Accra en août 2018, ce dernier s’exprimait en effet au sujet du peu de centres de ressources dédiés à l’industrie du livre et affirmait que :

Pour remédier au problème récurrent du manque de données fiables, le secteur de l’édition doit faire partie des acteurs en première ligne pour la collecte et la conservation de data relatives au secteur du livre : nombre de nouveaux titres publiés chaque année ; nombre d’ouvrages vendus (copies et valeur estimée) – classifiés par genres, langue, etc. En outre, les associations nationales d’éditeurs devraient être encouragées à créer des plateformes numériques regroupant des articles, documents, études, rapports, statistiques, ressources de formation et autres supports essentiels aux nombreuses facettes de l’édition et du livre en Afrique. Un effort concerté sur cinq ans, par exemple, peut rassembler une richesse de connaissances pouvant être partagée avec d’autres pays.¹⁴

L’étude préliminaire défendait une réflexion sur un modèle de gouvernance inclusif et non vertical, reposant sur différents principes éthiques, à partir des constats de Raymond Weber (Culture et Développement)¹⁵ qui affirmait en 2010 qu’il : « ne saurait y avoir un « modèle » de gouvernance culturelle unique et il ne peut pas être imposé d’en haut ». Weber souligne un élément fondamental d’un principe de gouvernance équilibré : « avant d’être une « technique » de gestion du développement culturel, la gouvernance culturelle est une éthique, se fondant sur les droits culturels. Cette éthique joue tant dans les objectifs qu’elle se fixe que dans les processus qu’elle met en œuvre ». Toujours sur ces enjeux d’une gouvernance éthique, Weber expliquait que si bien réalisée, cette dernière :

[...] fait agir ensemble des modèles rationnels différents : économique et marché (compétition, prix, *result oriented*), social (cohésion et justice), politique (recherche de majorités et de consensus, dans une opposition droite-gauche), administration (réglementation, loyauté envers

¹⁴ https://www.academia.edu/38243661/Publishing_and_the_Book_in_Africa_-_A_Literature_Review_for_2018

¹⁵ <https://www.oei.es/historico/euroamericano/RaymondWeber-QuellegouvernanceFR.pdf>

le pouvoir politique), arts et culture (créativité, besoins de financement, « temps » très différents de l'économique et du politique, *process oriented*) ;

- les principes en sont importants : transparence, égalité des chances, notamment dans l'accès à la culture, participation, partenariat, coopération, co-responsabilité, coalitions et alliances, *empowerment* et renforcement des capacités, égalité des chances, prospective, promotion de la diversité culturelle et dialogue interculturel, droits culturels, etc.¹⁶

Ainsi, et suivant cette logique de « réseau » l'étude préliminaire préconisait un principe de fonctionnement participatif facilité par un administrateur veillant à la bonne édition des données publiées sur la plateforme, en relation avec la structure de gouvernance. Telle que proposée dans le rapport préliminaire, cette structure de gouvernance rassemblait des organisations institutionnelles et professionnelles du secteur public et de la société civile, tous acteurs de l'industrie du livre francophone à différents niveaux. Cet organisme de gouvernance proposé avait notamment pour enjeu de renforcer l'action des Etats Francophones en matière de politique publique du livre en se connectant directement avec l'action de ces derniers.¹⁷

La présente étude s'inscrit ainsi comme une proposition d'application technique du premier axe cartographique envisagé dans le précédent travail, en reprenant certaines de ses recommandations liées à l'alimentation de la base de données, au modèle de gouvernance et aux enjeux partenariaux.

Dans ce sens, elle propose un modèle opérationnel –non vertical– de cartographie-répertoire digital des acteurs du livre de l'espace francophone.

Organisation de la présente étude

Intégrée à l'Axe 1 des Etats Généraux, la présente étude a pour objectif d'analyser la faisabilité du projet de cartographie du livre de l'espace francophone en proposant un cahier des charges relatif à :

- L'évaluation des conditions nécessaires à la constitution de la base de données initiale ;
- La réalisation technique de l'interface digitale ;
- Différentes perspectives de développement et de mise à jour de la base de données.

Pour ce faire, l'étude a été organisée en quatre sections :

- Dans un premier temps un état des lieux est proposé, qui a pour objectif d'inscrire le projet de cartographie du livre de l'espace francophone dans un environnement professionnel, institutionnel, technologique et intellectuel.

¹⁶ <https://www.oei.es/historico/euroamericano/RaymondWeber-QuellegouvernanceFR.pdf>

¹⁷ A l'image du Sénégal qui développe un important forum autour de la Foire Internationale du Livre et du Matériel Didactique de Dakar et qui en 2012 a noué un partenariat avec l'Unesco pour l'élaboration d'un annuaire statistique de l'éducation et de la formation au Sénégal : https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/annuaire_statistique_2017-2018-vf.pdf

- Dans un second temps, l'étude relève un certain nombre de conditions de réalisation du projet cartographique, tout en soulignant certaines limites et obstacles qui sont à anticiper pour sa réalisation et son exercice éventuel.
- Dans un troisième temps, l'étude propose différents scénarios de développement de la cartographie du livre francophone à travers deux calendriers distincts (2020-2021 et 2021-2025).
- L'étude est conclue par plusieurs recommandations principales.

Méthodologie de l'étude

Outre la recherche associée au panorama de la première partie et des solutions techniques pour le développement et la mise à jour de l'interface des troisième et quatrième parties, l'étude repose en grande partie sur une consultation menée à travers l'espace francophone du livre (et affilié). Cette consultation a ainsi fait apparaître un certain nombre de pistes pour la réalisation du projet, mais également de nombreuses mises en garde vis-à-vis d'un tel exercice envisagé à un niveau aussi ambitieux que « l'espace francophone du livre ». D'autre part, si des projets proches ou voisins (présents et passés) ont été identifiés, aucun processus de collecte, publication et mise à jour de données strictement similaire n'a pu être identifié, ce qui laisse entrevoir la complexité et la temporalité nécessaire à l'implémentation du projet *sur le long terme*.

Pour cette raison et puisque nous nous situons dans le contexte des Etats Généraux du livre en langue française, qui visent notamment au renforcement des échanges entre acteurs du livre en français (et plus largement de l'espace francophone), il était essentiel d'appuyer les orientations de l'étude sur une logique de dialogue et à partir d'un échantillon représentatif de différentes filières et régions de l'espace francophone du livre. Un questionnaire adapté à chaque interlocuteur a donc été transmis à un panel de 90 professionnels de 49 pays différents, avec l'appui précieux de plusieurs organisations collectives et interprofessionnelles : Bureau International de l'Edition Française, Alliance Internationale des Editeurs Indépendants, Association Internationale des libraires Francophones (en particulier). Le questionnaire portait autant sur l'état des lieux de la collecte de données à travers l'espace du livre francophone, que sur les conditions de réalisation du projet à partir de l'expérience des professionnels interrogés, de même que des organisations et collectifs sollicités.

L'enjeu de cette consultation était ainsi de faire apparaître les recommandations, marques d'intérêt (et le cas échéant de partenariats potentiels), de même qu'un certain nombre de propositions, mises en garde, voire arguments critiques à l'égard du projet.

La consultation constituait, de notre point de vue, la condition de transparence *sine qua non* à la proposition d'un modèle cartographique international, qui rende aussi bien compte des potentialités de l'exercice que de ses limites, et qui réponde en priorité aux attentes et au regard des acteurs du livre de l'espace francophone sur un tel projet, dans une logique collaborative et fédérative.

Chiffres de la consultation :

- **Choix des pays et états** : livre en français, pays de l'espace francophone et professionnels concernés à tel ou tel niveau par la production du livre en français.
- **Réponses reçues de 26 pays et états** : Canada (Québec), Haïti, Belgique, Italie, Tunisie, Madagascar, Ecosse, Niger, Côte d'Ivoire, France, Luxembourg, Ghana, Angleterre, Maroc, Cameroun, Mali, Suisse, Sénégal, Guinée, Maurice, Togo, Egypte, Algérie, Bénin, République du Congo, République Démocratique du Congo.
- **Prise de contact dans 23 autres pays et états (pas de retours reçus)** : Djibouti, Rwanda, Allemagne, Espagne, Pays Bas, Croatie, Bulgarie, Vietnam, Hong-Kong, Cambodge, Thaïlande, Taiwan, Argentine, Chili, Etats-Unis, Brésil, Burundi, Liban, Burkina Faso, Tchad, Emirats Arabes Unis, Mauritanie.
- **50 retours sur 90 profils consultés** : organisations internationales, organisations publiques nationales, associations/collectifs professionnels/interprofessionnels, éditeurs, libraires, médias, plateformes digitales, informaticiens, consultants en développement de projets numériques/culturels, agents littéraires, universitaires, bibliothécaires, diffuseurs/distributeurs, organisations non gouvernementales.
- **Taux de retour à la consultation** : 55 %.

Cette consultation représente par ailleurs une base de contacts, d'appuis et de partenariats potentiels pour la mise en œuvre du projet de cartographie, dans la limite évidente des disponibilités économiques, logistiques et politiques des organisations et professionnels interrogés.

PREMIÈRE PARTIE : ETAT DES LIEUX

1.1. Diversités des situations et des besoins

Selon les projections issues de cette étude et de la consultation organisée en amont, il nous semble que les conditions de fonctionnement de la cartographie gagneraient à viser en priorité au renforcement de la visibilité et des relations entre acteurs du livre de l'espace francophone *lorsque ces relations n'existent pas encore*, ou que les espaces de visibilité ne sont pas encore suffisamment étayés. L'espace francophone du livre est loin d'être homogène dans ses conditions de production de données (statistiques et référencement).

Les pays globalement de la « francophonie du Nord » possèdent déjà majoritairement (mais pas systématiquement) des outils de référencement. La question qui se pose alors semble ici davantage porter sur les acteurs du livre qui ne sont pas à ce jour référencés, ou dont le référencement n'est pas publié, et d'en comprendre les raisons, ainsi que l'impact potentiel. Nous parlons ici, très principalement, des acteurs du livre de l'espace Afrique-Caraïbes-Pacifique, ainsi que des opérateurs isolés dans les pays non-francophones ou minoritairement francophones.

À un autre niveau, un libraire, un imprimeur ou un bibliothécaire ont-ils le même intérêt qu'un éditeur, un agent littéraire ou un diffuseur à être référencés sur une plateforme du livre de l'espace francophone ? De même, existe-t-il des acteurs du livre qui n'ont pas intérêt à être référencés ? Ce sont ici des questions qui ont fait surface dans le cadre de la consultation que nous avons organisée, et sur lesquelles nous revenons dans la quatrième partie de l'étude et dans nos recommandations. L'absence d'homogénéité et, dans un sens, l'absence d'une « communauté organique » du livre francophone, représente la difficulté centrale à surmonter dans ce projet. Sa mise en œuvre doit ainsi et avant toute chose être basée sur une approche « au cas par cas » et éviter une approche globale, aussi bien vis-à-vis des objectifs qui visent au renforcement des échanges entre acteurs du livre en langue française, que de la méthodologie de collecte, qui pourrait difficilement être envisagée de manière globale, selon une approche unique.

1.2. Société civile

Il existe à travers l'ensemble de l'espace francophone des projets proches ou voisins. Nous pouvons mentionner les organisations suivantes, qui mènent actuellement des projets potentiellement complémentaires de la cartographie : Association Nationale des Editeurs de Livre (Québec), Banque de Titres de Langue Française (BTLF, Québec), Syndicat National de l'Édition (France), Fédération interrégionale du livre et de la lecture (France), Union Internationale des Editeurs, Association Internationale des Libraires Francophones, Alliance Internationale des Editeurs Indépendants, ainsi que l'ensemble des fédérations et associations professionnelles nationales qui possèdent leurs propres répertoires et fonctionnent dans de nombreux cas avec des budgets très limités.¹⁸

Parallèlement à ces projets, on peut identifier un certain nombre de publications publiées par le passé et qui tenaient compte d'annuaires internationaux, touchant au moins en partie l'espace du livre francophone : *The Book Trade of the World* (1972-1984), *The African Book World and Press : A Directory* (1977-1989), *International Book Trade Directory: Europe, Australia, Oceania, Latin America, Africa and Asia* (1989), *The European Book World* (1993-1995). Chacune de ces publications produites dans le cadre de la facilitation des échanges professionnels internationaux, ont cessé d'être rééditées avant ou aux prémices de l'universalisation de l'accès à Internet et n'ont ainsi pas connu d'adaptation digital, si ce

¹⁸ Attaches ont été prises au Mali, Sénégal, Côte d'Ivoire, Togo, Tunisie, Maroc, Madagascar, Guinée, Cameroun, Maurice, France, Luxembourg, Belgique, Québec.

n'est en CDrom dans le cas de l'*International Book Trade Directory*. Les protocoles de constitutions de ces différents répertoires reposaient cependant sur des méthodologies fiables et classiques : des questionnaires étaient transmis par des éditeurs à des structures ou opérateurs-relais aux niveaux nationaux ou régionaux, chargés de collecter les informations. Ces méthodes sont toujours efficaces aujourd'hui, à condition d'y mettre les moyens nécessaires et de s'appuyer sur une méthodologie très rigoureuse.

Nous voudrions également souligner l'existence de la base de données culturelle Sudplanète (SPLA.pro), développée à partir de 2006 sur un financement du Fond ACP Culture+ de l'Union Européenne. Cette base de données propose en format libre de nombreuses informations répertoires des opérateurs culturels de l'espace Afrique-Caraïbes-Pacifique et son principe d'autopublication représente un outil tout à fait intéressant et pourrait, potentiellement, constituer un levier stratégique et technique pour le projet de cartographie.

1.3. Politiques nationales du livre

Dans un certain nombre de pays francophones (au Nord majoritairement), des projets de référencements sont menés par des organisations publiques et pourraient donner lieu à des possibles partenariats, à partir du moment où une attache institutionnelle est réalisée avec des Etats, à plus forte raison lorsqu'ils sont membres de l'Organisation Internationale de la Francophonie. L'enjeu est ici plus important dans le cas des pays des régions ACP où les référencements sont accessibles de manière assez variable.

Durant notre étude, nous avons ainsi pu percevoir de potentielles complémentarités au Sénégal, au Burkina Faso, en Guinée (Conakry), en Côte d'Ivoire, en France et au Canada (Québec) au sein des Ministères de la Culture, des Bibliothèques ou des Archives Nationales avec qui des attaches seront à prioriser.

1.4. Programmes institutionnels

On référence actuellement différents programmes internationaux développés en parallèle et liés directement ou indirectement au livre francophone, à la faveur de l'Agenda 2030 des Nations Unies et des Objectifs de Développement Durable (ODD), ces programmes sont développés sous l'impulsion de l'Association pour le Développement de l'Education en Afrique (ADEA) et de son Groupe de Travail sur les Livres et les Matériels Éducatifs (GTLME), de l'Organisation Mondiale pour la Propriété Intellectuelle (OMPI), de l'Union Africaine, de l'Unesco ou de l'Institut Français. Ces programmes fédèrent chacun une grande diversité d'acteurs du livre francophones, des milieux professionnels et associatifs aux pouvoirs publics, en passant par les bailleurs de fonds internationaux. Il nous paraît ici très intéressant de connecter la cartographie à ces différents agendas, dont la capacité de prescription auprès des gouvernements et à l'endroit des politiques du livre est précieuse.

Ce sont des outils communs en faveur de l'industrie du livre francophone et répondant spécifiquement à chacun de ces agendas qui semblent encore aujourd'hui faire défaut. On pourrait ici mentionner l'absence de production de modèles statistiques communs à l'espace francophone et basés sur des normes internationales, ou encore du déficit de développement de répertoires transversaux du livre francophone. Un programme tel que *The Book Trade of the World* développé sous la direction de Sigfred Taubert et de Peter Weidhaas entre 1972 et 1984 et publié par les éditions allemandes K. G. Saur semble aujourd'hui à réinventer, notamment à l'échelle francophone et selon une logique digitale.¹⁹

1.5. Projets voisins et complémentaires

Les profils culturels des pays francophones du sud : entre 2010 et 2013, l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) a coordonné une cartographie des filières des industries culturelles concernant treize pays, répartis dans quatre zones géographiques (Asie du Sud-Est et Pacifique, Caraïbe, Afrique de l'Ouest et Afrique Centrale). L'objectif de ce programme était de permettre aux autorités nationales et aux organisations professionnelles de la culture des pays francophones du Sud de disposer d'une évaluation claire et précise, d'analyses et de données statistiques afin d'élaborer des politiques publiques aptes à optimiser le développement des filières culturelles. Ces profils concernaient les quatre zones suivantes : Afrique centrale, Afrique de l'Ouest, Asie-Pacifique et Caraïbes. Ce projet a été confié à l'ONG française Culture et Développement.

<http://mediatheque.francophonie.org/4e-tome-des-Profiles-culturels-des.html>

Rapport annuel de l'Union Internationale des Editeurs et de l'Organisation Mondiale pour la Propriété Intellectuelle (UIE/OMPI) : lancé en 2016 par les deux organisations basées en Suisse, le rapport rassemble des statistiques globales de l'industrie internationale du livre, à partir d'un panel initial de 35 pays. L'étude est réalisée à partir d'un formulaire transmis aux membres de l'UIE. <https://www.internationalpublishers.org/market-insights/data-and-statistics/648-ipa-wipo-publishing-industry-pilot-survey-published>

Observatoire Africain des Professionnels de l'Édition (OAPE) : lancé en 2018 au Cameroun, l'OAPE regroupe des bénévoles autour d'un projet de valorisation de l'édition, de ses métiers, de ses produits en Afrique et en Haïti. L'OAPE met sur pied un ensemble de projets pour rendre compte de l'évolution de ce secteur, pour fournir des données et statistiques à propos et réaliser des propositions à l'endroit des acteurs des chaînes de valeur du secteur. Projet "African Libraries Database" du département OAPE Thèques de l'Observatoire africain des professionnels de l'édition (OAPE). Ce projet a pour objectif à moyens termes de constituer le plus grand Répertoire actualisé des bibliothèques d'Afrique. <http://www.oape-africa.org/>

¹⁹ Voir **point 17** « Projets et travaux de référence ».

Sudplanète (SPLA) : le portail a été créé par l'association Africultures en 2006 dans le cadre du fond européen ACP Culture+ afin de répondre aux besoins spécifiques des artistes et opérateurs culturels du Sud. Le projet est aujourd'hui coordonné par Arterial Network (Afrique du Sud), avec un réseau de partenaires (en Europe Africultures, en Afrique, le Groupe30 Afrique, aux Caraïbes, Media Sport and Entertainment, Gens de la Caraïbe et le Collectif 2004 Images, dans le Pacifique, Futherarts, l'Alliance Française du Vanuatu et la Pacific Arts Alliance). Le portail repose sur le principe d'autopublication : en se rendant sur l'onglet « Espace pro » du site, chacun peut créer sa fiche personnelle et l'administrer comme il le souhaite, en diffusant les informations le concernant. Sudplanète se veut un outil de long terme, autogéré par les utilisateurs. <http://www.spla.pro/>

Association Internationale des Libraires Francophones (AILF) : les 70 libraires membres de l'AILF exercent dans des pays francophones comme non francophones. Grandes et petites librairies composent ce vivier avec une majorité de librairies généralistes et une minorité de librairies spécialisées (jeunesse, technique, universitaire, internationale, jeunesse etc.). Certaines de ces librairies ont obtenu le label librairie francophone de référence, certaines ont signé la charte du libraire francophone. L'AILF a récemment développée une cartographie de ses libraires membres, sur le modèle Openstreetmap.

<https://www.librairesfrancophones.org/nos-membres/carte-des-libraires-francophones.html>

Fédération interrégionale du livre et de la lecture (Fill) : cette association française rassemble un réseau national impliqué dans l'accompagnement des professionnels du livre, de la lecture et de la documentation : des structures régionales pour le livre (agences et centres régionaux du livre), des collectivités territoriales, des institutions nationales et des associations, des personnes qualifiées. La FILL a mis sur pied une cartographie de ses organisations membres sur le modèle Openstreetmap.

<https://fill-livrelecture.org/outils/annuaire-organismes-professionnels-livre-lecture/>

DEUXIÈME PARTIE : CONDITIONS DE RÉALISATION DE LA CARTOGRAPHIE DU LIVRE DE L'ESPACE FRANCOPHONE

2.1. Périmètre linguistique de la cartographie

La première question qui se pose concerne l'aire géographique couverte par la cartographie. Si les Etats Généraux du livre en langue française portent en priorité sur l'industrie du livre en français, il nous semble essentiel que la cartographie n'exclue pas *de facto* des éditeurs

de l'aire francophone qui produiraient des ouvrages en différentes langues. La cartographie intégrerait donc les éditeurs qui publient des ouvrages bilingues, ou dont une partie du catalogue est dédiée à d'autres langues que le français (langues africaines, créoles, langues régionales par exemple). Il nous paraît également important que les éditeurs de l'espace francophone qui ne produisent pas nécessairement du livre en français puissent être représentés sur la cartographie dans le cas où ces derniers publient des livres en langues « minorées » (langues africaines, créole, berbère, dialectes). Ici, il est question de ne pas créer de *zones d'exclusion* dans les pays où le français est langue officielle. Ceci pose néanmoins la question des autres « langues fortes » présentes dans l'espace francophone : allemand (Luxembourg, Suisse), arabe (Maghreb en particulier) ou anglais (Québec). Nous ajouterons à cette liste le cas du flamand (Belgique). De notre point de vue, ces langues doivent être représentées sur la plateforme dans les seuls cas d'acteurs du livre multilingue (éditeurs publiant des livres en français et dans une de ces langues, par exemple).

La cartographie rassemble donc les informations-répertoire des acteurs du livre en français ou dans les langues qui coexistent avec le français des pays et états ayant le français comme langue officielle ou le français en partage ainsi que des acteurs du livre en français (éditeurs et libraires uniquement) dans les pays non-francophones.

2.2. Périmètre géographique de la cartographie

Si l'on veut mener à bien ce projet, il est préconisé que la cartographie rassemble les informations-répertoire de l'industrie éditoriale de l'ensemble de l'espace francophone du livre, ce qui inclue : les pays membres de l'Organisation Internationale de la Francophonie, les pays où le français est une langue d'édition (par exemple l'Algérie), et plus largement les éditeurs, libraires et les bibliothèques qui publient, commercialisent ou collectent du livre en français dans les pays non francophones.

Les 37 pays et états ayant le français pour langue officielle ou bien le français en usage courant mais non langue officielle : Algérie, Andorre, Belgique, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Comores, Congo RC, Congo RDC, Côte-d'Ivoire, Djibouti, France, Gabon, Guinée, Guinée équatoriale, Haïti, Liban, Luxembourg, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Monaco, Niger, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Suisse, Tchad, Togo, Tunisie, Vanuatu, Vietnam. La liste des pays et états-cibles est ici conditionnée par les attaches réalisées dans l'ensemble de ces pays par les Etats Généraux depuis le début du programme en 2018.

Les territoires non francophones : elle est conditionnée par une présence significative du livre en français sur place pour les seules professions suivantes. Dans ce cas précis, ce ne sont pas les pays mais les opérateurs individuels qui sont concernés : éditeurs (livre en français et bilingue), libraires (affiliés à l'Association Internationale des Libraires Francophones), bibliothèques (collections uniquement en français).

2.3. Périmètre professionnel et linguistique de la cartographie

Pays ayant le français comme langue officielle ou langue en partage : maisons d'édition, librairies, bibliothèques, diffuseurs/distributeurs, agences littéraires, salons et festivals du livre, prix littéraires (livre en français/multilingues), sociétés de gestion du droit d'auteur, organisations collectives et interprofessionnelles, associations professionnelles (éditeurs, libraires, auteurs, traducteurs, agents littéraires), directions et bureaux du livre, centres de formation aux métiers du livre, fonds d'aide au livre, médias professionnels.

Pays non francophones présentant une production du livre en français : maisons d'édition (livre en français/bilingue), librairies, bibliothèques (fond uniquement en français), prix littéraires (livre en français/multilingues).

Un point important concerne ici l'intérêt des différentes professions à être répertoriées sur une telle interface digitale. Celui-ci n'est pas le même selon les organisations. On pourrait ainsi séparer les organisations en deux catégories : celles qui ont un intérêt local (national) à être référencées et celles qui ont un intérêt international à être référencées. Des organisations de la première catégorie ont cependant un intérêt au référencement lorsque celui-ci correspond avec une affiliation à une association professionnelle internationale, par exemple, ou à des besoins ponctuels. De la sorte, il ne nous semble, *in fine*, pas nécessaire de réaliser une distinction arbitraire entre les deux catégories. Nous pouvons néanmoins proposer une liste pour les deux catégories :

Première catégorie (niveau national) : librairies, bibliothèques, sociétés de gestion du droit d'auteur, directions et bureaux du livre, centres de formation aux métiers du livre.

Deuxième catégorie (niveau international) : maisons d'édition, diffuseurs/distributeurs, agences littéraires, salons et festivals du livre, prix littéraires (livre en français/multilingues), organisations collectives et interprofessionnelles (éditeurs, libraires, auteurs, traducteurs, agents littéraires), fonds d'aide au livre, médias professionnels.

2.4. Périmètre des données proposées sur la cartographie

Si l'on veut proposer une cartographie du livre de l'espace francophone qui soit à la fois représentative de la diversité professionnelle et géographique de cet espace, et qui ne présente pas de trop grands déficits de données entre les régions représentées, il nous paraît essentiel de ne pas sous-estimer la complexité de la découvrabilité de ces données d'un espace à l'autre. La notion de découvrabilité, en tant que « capacité, pour un contenu culturel, à se laisser découvrir aisément par le consommateur qui le cherche et à se faire proposer au consommateur qui n'en connaissait pas l'existence », est ici centrale.²⁰

²⁰ Office Québécois de la Langue Française : « Il est important de souligner que le champ de la découvrabilité dépasse largement celui des métadonnées : La découvrabilité se faufile entre le public et le contenu, dans un ensemble aux ramifications complexes, constitué d'initiatives et de stratégies marketing, mais également de politiques publiques, de négociations commerciales, de modèles d'affaires en mutation rapide, de technologies novatrices et de consommateurs aux habitudes changeantes. »

<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/culture/etat-lieux-metadonnees.pdf> (p. 24)

Si l'on veut offrir une base de données à la fois représentative et pas inconsidérément ambitieuse, nous préconisons que la cartographie rassemble les informations suivantes sur les différents acteurs du livre de l'espace francophone : raison sociale ; coordonnées postales, digitales (site internet, réseaux sociaux), téléphone ; année de création ; spécialités/spécificités (pour les éditeurs, prix, salons, librairies) ; lien vers le catalogue/répertoire (pour les éditeurs, diffuseurs, agents, organisations collectives et interprofessionnels) ; périodicité (pour les festivals et salons du livre), nombre de titres au catalogue (pour les éditeurs).²¹

Dans les cas de répertoires d'organisations collectives et d'associations déjà alimentés et dans la mesure où il n'est pas possible de partager des métadonnées avec ces différentes bases de données, il est recommandé d'identifier la structure sur la cartographie et de renvoyer vers son répertoire/site internet.

Il nous paraît tout aussi important qu'une structure puisse être identifiée sur la base de données, quand bien même elle n'aurait pas fourni l'ensemble des champs requis. De même, il nous semble essentiel que les organisations professionnelles déjà identifiées sur des bases de données n'aient pas à fournir à nouveau leurs informations-répertoire, mais qu'elles apparaissent sur la base via échange de métadonnées avec l'organisations propriétaire du répertoire les référençant (par exemple le Syndicat National de l'Édition en France), ou bien par renvoi de lien vers le répertoire concerné, faute de convention de partage des métadonnées. Il est essentiel que la cartographie ne se superpose/substitue pas à des projets voisins, mais qu'elle valorise au maximum l'existant sur des plateformes tierces.

2.5. Destinataires de la cartographie

- Professionnels (éditeurs, libraires, diffuseurs, distributeurs, associations professionnelles, bibliothécaires, agents littéraires, traducteurs, etc....) ;
- Programmes institutionnels internationaux liés à l'industrie éditoriale et aux politiques du livre dans l'espace francophone ;
- Directions du livre et ministères de la culture ;
- Organismes d'événements, de prix éditoriaux et littéraires.

2.6. Problématique des métadonnées et de leur partage

Les données répertoire, lorsque transposées dans un contexte digital ou imprimé, doivent être considérées comme des « métadonnées », ce que l'Office Québécois de la Langue Française (OQLF) définit comme une « donnée qui renseigne sur la nature de certaines autres données et qui permet ainsi leur utilisation pertinente. »²² Toujours selon l'OQLF,

²¹ Dans une projection optimiste et selon certaines conditions, la cartographie héberge ultérieurement des données statistiques sur les différentes filières du livre francophone.

²² Cf. Office Québécois de la Langue Française : « Métadonnées », dans *Le grand dictionnaire terminologique*, [En ligne]. [www.granddictionnaire.com/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=8869869].

« dans son sens large, une métadonnée « est une donnée servant à définir ou décrire une autre donnée, quel que soit son support (papier ou électronique) ». ²³ Dans le contexte digital qui nous concerne, les métadonnées lorsque celle-ci sont partagées ou mises en partage, font appel à des méthodologies prédéfinies et rigoureuses, de même qu'à des formats précis, qui dépassent le simple exercice de renseignement-transfert courriel d'informations. Les principes de « champs » et de « protocoles » pour la collecte, le transfert et la publication des données sont ici cruciaux. De même, leur partage repose sur l'établissement de conventions de partage, qui supposent un partenariat formel établi avec la structure hébergeant les données et la structure les mettant à disposition, de même que la sécurisation du protocole de transfert.

2.7. Partage, publication et mise à disposition des données

Concernant le développement technique de la base de données, la question de ses modes d'alimentation, de mise à jour et du partage des informations publiées représente un point critique. Si, selon nos recommandations (décrites dans la quatrième partie), l'alimentation de la cartographie repose autant sur de la collecte, des échanges de bases de données (métadonnées) que sur un principe d'alimentation partagée (« crowdsourcing »), il est alors essentiel de considérer en priorité les subtilités d'alimentation et de mise à disposition de ces métadonnées. L'OQLF relève cependant un problème lié au partage public de certaines données du secteur culturel :

[...] représentent un défi pour les agences gouvernementales et les instances nationales ou internationales qui doivent produire des statistiques publiques sur la consommation de la culture, utiles à une diversité d'utilisateurs et s'appuyant sur une lecture objective et neutre de l'activité sur le Web. Un autre défi pour la production de statistiques publiques sur la culture numérique consommée au Québec vient du fait que les métadonnées d'usage sont le plus souvent la propriété d'entreprises privées peu ouvertes à les partager sans frais. ²⁴

Pour l'alimentation de la cartographie, nous recommandons la mise en place d'un modèle de base de données centralisé, en l'occurrence un système central disposant de toutes les données en interne, que ces dernières aient été collectées directement ou bien depuis diverses bases existantes. La cartographie serait ainsi basée sur un modèle de stockage unique, dont l'alimentation repose sur trois sources différentes :

1. Dans le cas des pays possédant déjà des bases de données, nous partons du principe que la cartographie hébergera des données-répertoire dont la mise à disposition publique reposera avant tout sur des conventions de partage.
2. Dans le cas des pays où il n'existe pas de bases de données et concernant la possibilité d'y collecter directement des données-répertoire et de les convertir en fichiers de

²³ Cf. Office Québécois de la Langue Française, p. 17.

²⁴ Cf. Office Québécois de la Langue Française, p. 27.

métadonnées directement transférables sur la base de données de la cartographie, nous recommandons la mise en place d'un protocole rigoureux, sous la forme d'une collecte annuelle réalisée en collaboration avec des organisations partenaires, issue de la société civile (associations d'éditeurs, de libraires) et avec l'appui des pouvoirs publics locaux (directions du livre, ministères de la culture, etc.).

3. Dans le cas de l'alimentation partagée, nous recommandons le développement d'un fichier d'autopublication où les organisations individuelles puissent rentrer individuellement leurs informations-répertoires et mettre à jour ces dernières via un compte privé, dont l'accès est sécurisé. Ici, le modèle de la base de données Sudplanète (spla.pro), développée sous licence partagée (Creative Commons), nous semble le plus à même d'héberger un tel protocole sans créer une nouvelle base, réduisant ainsi le coût de développement.²⁵

Dans le cas de partage de données (importation ou exportation), l'échange entre systèmes peut en effet prendre diverses formes, que l'on peut regrouper en deux catégories :

- Le format « natif », comme par exemple une connexion directe à un stockage de donnée externe (socket SQL, PG, Oracle, etc.) ;
- Le format « export », comme par exemple un affichage indirect via du langage secondaire (PHP/HTML, XML, JSON, etc.).

Avec ces modes de récupération, il est ainsi techniquement envisageable de :

- Copier (une fois pour toutes) des données massives depuis une source originelle vers un unique stockage centralisé²⁶ ;
- Consulter de manière ponctuelle des données partielles depuis les sources distribuées vers un ou plusieurs affichage(s) ; dans ce cas, c'est l'affichage qui compenserait la diversité de formats des sources, tout en limitant sa fréquence d'accès (exemple : cache).

2.8. Inscription du projet dans les politiques nationales du livre

Il s'agit d'un élément central et stratégique de l'implémentation de cette cartographie : comment faire de ce projet un outil structurant dans la vie du livre de l'espace francophone et comment ne pas le substituer aux politiques nationales du livre mais bien davantage renforcer ces dernières ? En France, au Québec, au Maroc, en Tunisie, en Côte d'Ivoire, au Sénégal ou au Burkina Faso par exemple, des référencements (effectifs ou en projet) existent au sein de la politique nationale du livre ou de projets menés par des organisations qui y

²⁵ Les dispositions techniques de spla.pro, administrée par l'association Africultures consultée durant notre mission, permettent une telle option.

²⁶ La diversité de formats des sources pourrait cependant nécessiter un retraitement des informations pour les conformer à celui du stockage unique.

sont associées.

De même, les autorités chargées des questions de livre et de lecture peuvent, dans la limite de leurs capacités, apporter un soutien logistique (préalablement délimité), pour le relai d'information et, dans certains cas précis, à la communication du projet dans le cadre d'évènements du livre.

Il est ici question de nouer des attaches politiques avec les Ministères de la culture, bibliothèques nationales, les organisations publiques/semi publiques responsables de l'interprofessionnel et du référencement dans les pays concernés afin de viser l'inscription de la cartographie dans les politiques nationales du livre.

Une telle démarche politique pourrait être portée par l'OIF, avec l'appui d'éventuels partenaires institutionnels (Union Africaine, Unesco, OMPI, Union Européenne) et aurait par ailleurs l'intérêt de mobiliser les pays qui n'ont pas encore de tels référencements intégrés à leur politique du livre/politique culturelle.

2.9. Complémentarité de la cartographie avec des projets issus de la société civile

Dans une grande partie de l'espace francophone du livre, des projets issus de la société civile (secteur privé, associatif, ONG) participent à de nombreuses initiatives de référencement. Ces projets sont parfois menés à partir d'énergies individuelles et de moyens limités, et devraient, de notre point de vue être avant tout soutenus et renforcés. Ici, la cartographie peut jouer un rôle de renforcement des capacités locales, intrinsèquement liées aux politiques internationales en faveur du développement durable.

Dans la perspective d'un partenariat avec ces organisations, il est important de penser la charge de collecte et de sollicitation comme un investissement de temps et de moyens logistiques pour des organisations aux moyens souvent limités. Nous préconisons ici qu'une ligne budgétaire apparaisse dans l'exercice de la cartographie pour soutenir et encourager l'engagement des organisations de la société civile, selon certains critères d'éligibilité préalablement définis.

Dans le cas particulier de référencements coordonnés par des organisations à but lucratif (cas de plateformes commerciales de type Electre par exemple), la possibilité d'une complémentarité avec la cartographie semble toutefois se poser, cette dernière étant par définition un projet en accès libre à but non-lucratif.

2.10. Rôle de la gouvernance

Dans l'article « Impliquer la société civile dans la gouvernance de la culture » qu'il a signé dans le rapport Unesco *Re/Shaping Cultural Policies*, Andrew Firmin rappelle un des objectifs prioritaires de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de 2005, qui a pour enjeu de :

[...] soutenir des systèmes de gouvernance durables de la culture. Politiques et législations nationales doivent donc contribuer à l'établissement de systèmes de gouvernance éclairés,

transparents et participatifs dans le domaine de la culture. Cet objectif ne peut être atteint que si la société civile est en mesure de jouer un rôle important, car elle est un vecteur clé de la participation des citoyens et peut donc jouer un rôle crucial dans l'affirmation de ses responsabilités et l'appel à la transparence qui, ensemble, rendent plus probables que les décisions et politiques culturelles reflètent bien les besoins des citoyens et y répondent.²⁷

Dans le cadre d'un projet de cartographie-répertoire réalisé à l'échelle internationale de l'espace francophone, il est crucial de s'interroger sur la logique de gouvernance dont Patrice Meyer-Bisch définissait le concept en 2002 comme :

[...] un système de régulations qui vise des interactions. Le rapport gouvernants/gouvernés est remplacé par l'interaction d'acteurs individuels et institutionnels qui ont en partage la responsabilité du bien commun, et dont le jeu démocratique est garanti par les autorités publiques, sous le contrôle de tous les acteurs.²⁸

Il est de notre point de vue crucial de prendre en compte l'implémentation d'un tel projet à travers sa *représentativité* et que cette représentativité réponde directement aux objectifs du projet. Il est donc ici question de l'organisation qui coordonnerait le projet. Si celui-ci est initialement porté par l'OIF dans le cadre des Etats-Généraux du livre en langue française, il semble que l'inscription plus large de la cartographie suppose la définition d'un modèle collaboratif, sous la forme –selon la proposition que nous faisons– d'un comité réunissant différentes organisations représentatives de la diversité du livre de l'espace francophone et adhérent aux objectifs du projet. Ce comité serait donc composé de représentants d'organisations de la société civile (secteur associatif, organisations non gouvernementales), organisations publiques nationales (directions du livre, bibliothèques nationales, etc.) et organisations internationales (institutions).

Un point cardinal lié à la gouvernance du projet et de ses objectifs concerne la création de données répertoires *là où elles ne sont actuellement pas disponibles* et donc là où le besoin se fait principalement ressentir.

Il y a ici deux niveaux critiques :

- Les professions qui ont nécessité à être visibles et répertoriées au niveau local (première catégorie) et au niveau international (seconde catégorie).
- Les régions géographiques où les référencements n'existent pas ou ne sont pas rendus public, qui devraient donc représenter l'objectif prioritaire de la cartographie du livre. Nous pouvons ici subdiviser ces régions en deux catégories : d'une part l'aire Afrique-Caraïbe-Pacifique (ACP) où les référencements ne sont pas accessibles de manière très générale, d'autre part les professionnels du livre francophone isolés, dont l'activité se développe dans des pays non-francophones. Pour ces derniers, le

²⁷ <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000260601/PDF/260601fre.pdf.multi>. (p. 87).

²⁸ <https://studylibfr.com/doc/2381215/la-notion-de-%C2%ABgouvernance-culturelle>

point d'attache principal représente les associations professionnelles auxquelles ces dernier peuvent être affiliés.

Dans chacun des cas suivants, la gouvernance du projet devra *nécessairement* prendre en compte de manière prioritaire les espaces et professions où le besoin de référencement se fait majoritairement sentir. Nous suggérons donc que les régions ACP soient particulièrement représentées au sein de l'organisation de gouvernance de la cartographie. Cette instance de gouvernance, dont la composition serait déterminée selon un processus transparent de candidatures et de sélection, aurait pour fonction de veiller à ce que le développement de la cartographie réponde aux objectifs fixés par son cahier des charges initial et qu'elle demeure un outil neutre aux niveaux politique et économique, favorisant la production et le partage de données-répertoire du livre de l'espace francophone. Le comité de gouvernance aura également pour rôle de participer à la diffusion et l'inscription durable du projet à travers l'espace francophone.

Le principe de neutralité qui serait assuré par l'organisme de gouvernance est ici centrale au projet de cartographie, et sans doute l'un de ses points les plus complexes. En effet, les données-livre (que l'on parle de répertoires, de statistiques ou d'études) ont un sens géopolitique, ces dernières reflètent des situations économiques, d'interdépendance, de dépendance, voire de domination économique. Dans le cas francophone, il est par exemple difficile de ne pas souligner les rapports de force existant dans l'industrie du livre d'Afrique francophone et de la forte présence de groupes d'édition internationaux (français en particulier) dans les programmes scolaires nationaux. Dans ce sens, le principe d'une gouvernance collective, partagée et équilibrée doit être garantie par une instance en surplomb, dont le rôle est de veiller au maintien de cet équilibre au profit principal d'une meilleure visibilité des régions francophones possédant les plus faibles taux de référencements. Ce rôle serait ici dévolu à l'OIF. Une bonne organisation de gouvernance de la cartographie en charge de la garantie de ses objectifs, serait ainsi déterminante de la réussite et de la durabilité du projet de cartographie du livre de l'espace francophone.

2.11. Rôle des partenariats

2.11.1. Etats

Selon notre proposition, la cartographie du livre de l'espace francophone est en premier lieu portée par l'OIF, dont une des missions repose sur l'accompagnement des États et des gouvernements, tant au plan régional, national que local pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et stratégies publiques adaptées à différents niveaux sectoriels.²⁹ Dans ce sens, le projet gagnera à être systématiquement porté au niveau local par les instances officielles en charge de la planification culturelle, préalablement sollicitées par l'OIF. La cartographie pourrait ainsi contribuer au renforcement des politiques nationales du livre

²⁹ <https://www.francophonie.org/politiques-culturelles-47>

(par exemple en Côte d'Ivoire ou au Sénégal) en facilitant le développement des répertoires nationaux de l'industrie éditoriale dans les pays qui n'en possèdent pas, ou dont les infrastructures numériques ne permettent pas la mise en ligne de ces dernières.

2.11.2. Société civile

Les associations, fédérations et organisations professionnelles/interprofessionnelles représentent un point d'appui essentiel pour le développement du projet cartographique : qu'il s'agisse d'associations internationales ou d'associations nationales, ces dernières possèdent des moyens de référencements et mènent régulièrement des projets voisins. Par ailleurs, leur expertise « de terrain », leurs relations avec l'interprofession et avec les pouvoirs publics nationaux en font des partenaires stratégiques indispensables. Dans le cas des associations et organisations professionnelles internationales, elles sont souvent les seules à fédérer des acteurs du livre en français isolés établis dans des pays non-francophones ou bien des pays où le français est langue minoritaire.

2.11.3. Institutions

Il s'agit ici de répondre au 17^{ème} objectif des Objectifs du Développement Durable des Nations Unies (ODD) relatif aux « partenariats pour la réalisation des objectifs ». Dans un sens, cet objectif recoupe tous les précédents, puisqu'il vise à « Favoriser l'émergence de partenariats entre plusieurs acteurs publics et privés. »³⁰ L'appui du projet sur cet objectif faciliterait la concrétisation de partenariats favorisant la réalisation des objectifs de la cartographie.

2.12. Modèle économique

La cartographie est un projet à but non-lucratif. Son mode de financement dépend avant tout des objectifs poursuivis : si les projections de la cartographie sont à court terme, il s'agit alors avant tout de sécuriser des moyens conséquents pour la collecte, l'agrégation et la publication des données, parallèlement au développement digital de la cartographie.

Si les objectifs sont à moyens et longs termes, tout dépend de leur définition : souhaite-t-on une interface alimentée de la manière la plus autonome possible, ou bien une plateforme dont le développement repose sur un processus de collecte et de publication centralisé ?

À partir des résultats collectés de la consultation professionnelle réalisée durant notre étude, nous recommandons la mise sur pieds d'un modèle situé à mi-chemin : la cartographie est alimentée de manière progressive par les organisations de la société civile (associations, professionnels individuels), mais son développement est sécurisé par un

³⁰ Gouvernements, collectivités et directions locales ; banques de développement ; représentants de la société civile (associations, ONG, etc.) ; instituts de recherche ; organismes privés (banques, entreprises, etc.) ; médias.

financement institutionnel de base, avec le soutien et l'engagement des pouvoirs publics nationaux et des organisations internationales partenaires.

Le modèle économique prescrit est donc établi en deux, voire trois temps :

- **Année 1** : Financement bilatéral pour la constitution centralisée de la base de données initiale, financée par l'OIF (et ses partenaires éventuels), en partenariat avec les Etats Généraux du livre en français (court terme).
- **Années 2-5** : Financement unique dégressif de la cartographie par l'OIF (et ses partenaires), avec maintien de prestations pour l'alimentation de la cartographie et le support technique de son interface digital (moyen terme).
- **Année 6 et au-delà** : Financement minimal pour la maintenance de la cartographie et de la base de données et autonomie de l'alimentation de la base (long terme).

Nous soulignons ici l'importance du maintien d'un financement minimal de la cartographie, dont le développement complètement autonome ne nous paraît pas envisageable à moyen terme (à l'horizon 2025) et probablement incertain au-delà, sans aucune capacité logistique et de mobilisation. De même, l'administration de la base de données et de l'interface numérique demeure, lui, entièrement dépendant de la sécurisation du financement d'une prestation technique.

2.13. Moyens logistiques

Un projet de collecte aussi vaste que la cartographie suppose un investissement logistique conséquent. Celui-ci dépend donc de moyens alloués autant que de conditions de partenariats pour la collecte des données, leur publication et leur mise à jour, de même que d'un investissement spécifique pour le développement technique, l'administration et la maintenance des interfaces digitales (base de données et cartographie) à telle ou telle échéance.

L'hébergement, l'administration et le développement de la base de données requièrent donc différents investissements logistiques et nous recommandons que ces derniers soient le moins dispersés possible, et s'appuient sur des partenariats.

Selon le modèle décrit dans la quatrième partie, nous suggérons qu'un prestataire unique et indépendant, sélectionné sur processus d'appel d'offre et dont le profil et les compétences techniques correspondent de manière cohérente au cahier des charges proposé, répondant aux cinq axes suivants :

- Développement, administration et mise à jour de la base de données ;
- Développement d'un formulaire d'autoprésentation ;
- Mise sur pieds de partenariats de sous-prestation pour la collecte des données dans les pays ACP ;
- Collecte, partage et indexation des données ;

- Maintenance, alimentation et mise à jour de la cartographie.

Sur cette base et selon les besoins, la mission de collecte de données confiée pourrait ensuite être déléguée à des organisations partenaires (sous-prestations) dans les régions qui ne présentent pas de référencement (essentiellement aire « Afrique-Caraïbes-Pacifique »), ces dernières étant appuyées par les organisations nationales ou internationales partenaires. Dans le cas spécifique de partenariats avec des organisations issues de la société civile (associations professionnelles nationales et internationales, organisations non-gouvernementales répondant à certaines conditions d'éligibilité), il est fortement recommandé qu'une ligne de financement soit allouée à destination des organisations qui pourraient fournir des fichiers de données et/ou –le cas échéant– contribuer directement à la collecte d'informations-répertoire, en particulier dans les pays de la francophonie du Sud. Si ce modèle était déterminé, le projet répondrait à la logique d'inclusivité et de diversité (société civile- institutions-pouvoirs publics nationaux) promue par l'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable. On pourrait alors escompter comme effet attendu un engagement progressif des partenaires collectifs et individuels vis-à-vis de la cartographie, contribuant à la baisse progressive de la charge économique liée à la collecte et à l'administration des données.

2.14. Modèle(s) technologique(s)

Le choix d'un modèle technologique dépend ici des objectifs arrêtés pour l'exercice cartographique et son cahier des charges, et des budgets qui y seront alloués. Nous proposons ici la mise en place d'un modèle mixte, dont le développement reposerait sur trois interfaces :

- Une base de données centralisée, hébergée sur un site en accès libre, librement partageable (licence Creative Commons) ;
- Un formulaire d'autoprésentation permettant à des organisations individuelles de publier et de mettre à jour leurs informations-répertoires ;
- Une cartographie sous licence libre de type Openstreetmap.

Selon nos prévisions, un tel modèle aurait plusieurs avantages : coûts d'hébergement, de développement et d'administration réduits, facilitation du partage des données et de l'hébergement de la cartographie sur des plateformes tierces, autonomie progressive de l'engagement des organisations professionnelles individuelles dans la publication et la mise à jour des données. Les informations publiées sur la base de données sont proposées en licence *Creative Commons* CC-BY-SA selon une Attribution de « Partage dans les mêmes conditions ».

2.15. Cahier des charges et appel d'offres

Tout projet digital repose sur l'élaboration d'un cahier des charges initial en tant que référence contractuelle de base. Ce cahier des charges permet d'estimer précisément la masse de travail à réaliser. Il est essentiel que la mise sur pieds de la cartographie repose sur un document de travail précisant en détail les attentes en termes de livrables, délais et conditions de travail. Dans le cas d'un projet institutionnel soumis à processus d'appel d'offres, avec une enveloppe budgétaire adaptée, des prestataires potentiels répondront à l'appel, avec une offre de prestation et une estimation du budget nécessaire pour la réalisation du travail. Une proposition de cahier des charges pour la première année d'exercice de l'exercice cartographique est présente en annexe.

TROISIÈME PARTIE : PROPOSITION TECHNIQUE ET SCÉNARIOS DE DÉVELOPPEMENT

Compte tenu des éléments précédemment évoqués, il nous semble important que le modèle de développement de la cartographie du livre francophone doive être aussi bien pensé en termes de conditions de réalisation politiques, partenariales, logistiques, méthodologiques, que de sa réalisation technique et donc son support technologique.

3.1. Prise de contact de l'organisation responsable dans les différents pays

La mise en œuvre du projet à l'échelle de l'espace francophone du livre est organisée de la sorte : l'OIF, en partenariat avec les Etats Généraux (EG) qui disposent d'un carnet d'adresses de contacts stratégiques (constitué depuis le lancement du projet opéré par l'Institut Français en 2018) prend contact dans l'ensemble des pays francophone selon deux entrées : ministères de la culture, organisations partenaires des EG et associations professionnelles déjà référencées par les EG afin de faciliter la mise en relation entre ces derniers et le prestataire en charge de la collecte des données. Cette prise de contact initiale permettra de déterminer les conditions précises de partenariats et de collaboration dans chacun des pays et pour chacune des organisations professionnelles ciblées, avec l'accompagnement ou le soutien (le cas échéant) du ministère de la culture ou de l'instance en charge de la politique du livre (ou culturelle) dudit pays.

Partenariats à sécuriser en priorité :

- **Directions du livre s'étant montrées réactives durant l'étude** : Sénégal, Côte d'Ivoire (et autres directions ayant été contactées dans le cadre des EG).
- **Organisations publiques** : Centre National du Livre (France), Office Québécois de la Langue Française (OQLF, Canada), Agence Luxembourgeoise d'Action Culturelle.

- **Institutions et Organisations Internationales** : Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, Unesco (division « Diversité des expressions culturelles »).
- **Organisations professionnelles/interprofessionnelles (société civile)** : Syndicat National de l'Édition (France), Alliance Internationale des Editeurs Indépendants (France), Association Internationale des Libraires Francophones (France), Fédération interrégionale du livre et de la lecture (France), Observatoire Africain des Professionnels de l'Édition, Association Africultures, Fondation du Roi Abdul Aziz Al Saoud pour les Etudes Islamiques et les Sciences Humaines, association Afrilivres, Union Internationale des Editeurs, Association pour le Développement de l'Éducation en Afrique, et plus largement les associations et syndicats d'éditeurs de l'espace francophone en relation avec les Etats Généraux.

3.2. Deux modèles technologiques envisageables

Il est avant toute chose essentiel de distinguer d'une part la base de données et ses conditions d'alimentation et d'utilisation, et d'autre part l'interface cartographique qui représente la « vitrine » du projet. Si la base de données nous semble devoir nécessairement être hébergée sur un serveur unique, la cartographie, selon le scénario de développement déterminé peut répondre à un modèle technologique libre, « non-propritaire ». Ces deux interfaces sont placées sous la licence CC-BY-SA.

3.2.1. Base de données centralisée

La base de données est alimentée selon trois sources distinctes décrites en 3.3. (« Trois sources de données »). L'hébergement des métadonnées qui contiennent les informations répertoire des acteurs de l'espace francophone du livre gagneront à être hébergées sur un espace de stockage unique, et également accessibles et téléchargeables en tables de données afin de favoriser le partage des données et le renforcement des initiatives tierces.

Selon ce modèle : les données sont hébergées sur un serveur unique, et mises à disposition en format *Creative Commons* sur une page unique. Selon les dispositions techniques, les feuilles de données sont exportables par zone géographique (pays, région), champs professionnels (libraires, éditeurs, imprimeurs, etc.) et différents formats (CodeGen, CSV, Word, JSON, LaTeX, Wiki, ODS, TOD, PDF, PHP, Taxy, XML, YAML).

Les données hébergées sur le serveur sont également accessibles en listes afin de simplifier l'accès mobile pour les utilisateurs. Le répertoire est donc proposé selon une arborescence de menus : continents (Europe, Amériques-Caraïbes, Afrique, Océanie, Asie, Afrique), pays, villes, et professions.

La base de données est accompagnée d'un moteur de recherche sur lequel il est possible d'obtenir des informations par ville, pays, région, continent et par profession, selon une saisie par mots clefs et indicateurs booléens « et, ou, sauf ».

3.2.2. Cartographie ouverte

Idéalement, la cartographie est développée sur le modèle ouvert Openstreetmap qui en simplifie l'hébergement et facilite l'intégration des données via un éditeur compatible avec l'interface de programmation applicative (API) d'Openstreetmap (cf. premier scénario de développement).³¹ La seconde option concernerait la création d'une base de données-cartographie comme interfaces uniques et centralisées, intégralement développées en amont (cf. second scénario de développement).

3.3. Trois calendriers

3.3.1. 2020 : développement de la cartographie « instant T »

Cette première phase concerne la création de la base de données, du protocole d'intégration des données, ainsi que la mise en place des partenariats. Cette étape est cruciale : elle repose sur l'attribution du « chantier » à deux prestataires sélectionnés sur processus d'appel d'offre : le premier pour le développement de la base de données et de l'interface cartographique, le second pour la collecte de données. Ce dernier est en charge du développement de l'interface, du formulaire d'autoprésentation et des « ressources » répertoires de la base de données en fonction du scénario de développement déterminé. Six mois de développement sont à anticiper pour le développement informatique et six mois pour la collecte des données-répertoires (75% ACP, 25% autres territoires). Surtout, les partenariats établis durant cette première année seront déterminants pour la future gouvernance de la cartographie et son déploiement au-delà. Le prestataire en charge de la collecte dispose d'un budget pour la collecte proprement dite (transmission de questionnaires) et pour l'appui aux structures partenaires (associations professionnelles, observatoires du livre, etc.). Pour cette raison, l'appui de l'Institut Français, opérateur des Etats Généraux du livre en langue française et de l'OIF qui porte l'Axe 1 des Etats Généraux sera essentiel à la réalisation de cette première phase.

Un scénario de développement est ici privilégié : un modèle « mixte » est mis sur pieds, où la base de données est développée et où la cartographie est basée sur un logiciel libre de type Openstreetmap. Le choix d'un des deux scénarios conditionne le scénario de la seconde phase du projet.

Parallèlement, les données sont collectées avec l'appui de l'Institut Français, des organisations partenaires des Etats Généraux et des partenaires de la cartographie du livre de l'espace francophone, sous la supervision de l'Organisation Internationale de la Francophonie. Ces partenariats reposent sur l'établissement de conventions de partage de données et d'un appui économique aux structures-relais (associations professionnelles collectant des données dans pays de l'aire Afrique-Caraïbe-Pacifique et associations professionnelles internationales). Une fois développé, le formulaire d'autoprésentation est

³¹ <https://wiki.openstreetmap.org/wiki/FR:%C3%89diteurs>

promu au sein de différents évènements du livre de l'espace francophone, ou bien des ministères de la culture et des directions du livre.

La collecte est organisée ainsi :

- Questionnaire sous format .xls transmis aux directions du livre, associations professionnelles nationales et internationales ;
- Réception de fichiers de données transmis par des organisations partenaires (directions du livre et organisations publiques, organisations et associations interprofessionnelles) ;
- Renseignement d'informations via le formulaire d'autoprésentation, converties au format .csv nécessaire à leur publication sur l'interface cartographique.

La cartographie et sa base de données partageable sont mises en ligne officiellement à la fin de l'année 2020, durant les Etats Généraux du livre en langue française et en marge du Sommet de la Francophonie de Tunis. Elle propose une photographie des acteurs des professionnels à travers la francophonie du livre et une option d'auto-alimentation par les professionnels.

3.3.2. 2021-2025 : mise à jour de la cartographie

Il s'agit de la période de transition stratégique entre la photographie « année 1 » et la cartographie mise à jour et développée sur le plus long-terme. Cette seconde étape est cruciale, mais demeure soumise à un engagement économique, logistique, partenarial, de même qu'à l'établissement d'une organisation de gouvernance pérenne et structurée.

Nous soulignons par ailleurs l'importance de confirmer les prestataires « année 1 » à partir de cette seconde année d'exercice de la cartographie pour le développement de la base de données, la gestion de l'interface au cours de cette période et l'appui économique aux organisations partenaires qui servent de relai à la collecte de données « de terrain ». La continuité de mêmes prestataires permettrait ainsi d'éviter toute difficulté liée au transfert de compétences. La poursuite du projet à partir de la seconde année est cependant conditionnée par la réussite des objectifs de la première phase (année 1).

3.3.3. 2026-2030 : autonomisation partielle de la mise à jour

Selon nos prévisions les plus optimistes, l'exercice initial de développement de la cartographie pourrait donner suite à une nouvelle phase et une autonomisation progressive de l'actualisation des données à l'horizon 2030 (en lien avec l'Agenda du développement durable des Nations Unies et ses objectifs). L'actualisation serait alors uniquement effectuée selon deux seuls procédés : échanges de fichiers de métadonnées et autopublication, ceci en conservant une administration et une coordination minimales de la base de données, financièrement soutenues. La condition de réalisation de l'autonomisation dépend ici et

avant tout du succès de la seconde phase et de l'engagement des partenaires : associations, organisations professionnelles, pays et états, institutions.

3.4. Trois sources de données

Les trois sources et méthodes (combinées ou séparées selon le scénario déterminé) pour la collecte des données sont les suivantes :

- La collecte via questionnaire est organisée sur une période d'un mois et demi, annuellement, selon le calendrier janvier-février, pour agrégation de toutes les données au mois de mars ;
- Le formulaire d'autoprésentation est promu par les partenaires et les organisations publiques, professionnelles et institutionnelles partenaires de la cartographie au cours de rendez-vous stratégiques (salons et foires du livre). Ce dernier sert d'appoint en permettant aux organisations professionnelles n'ayant pas été touchées par la collecte annuelle de transmettre leurs informations individuellement ou, éventuellement, de mettre à jour leurs données déjà référencées sur la base ;
- Les organisations partenaires de la base de données transmettent en février de chaque année leurs métadonnées à l'organisation prestataire de la collecte.

Selon ce schéma, la base de données et la cartographie seraient mises à jour globalement au mois de mars de chaque année, et leur actualisation est rendue publique chaque 20 mars, « Journée internationale de la francophonie ».

3.4.1. Conventions de partage de données

De même, le transfert de données repose sur l'établissement de conventions de partage qui supposent un partenariat formel établi entre l'organisation prestataire en charge de la collecte et les partenaires. Cette convention garantit une sécurisation du protocole de transfert et une utilisation non-monétisée des données.

3.4.2. Campagne de collecte annuelle

Le mode de collecte de données dépend ici du modèle de développement déterminé. Dans l'éventualité d'un modèle de type « mutualisé », il n'y a pas à proprement parler de collecte, mais une mise à jour constante de la base de données, dont les mises à jour sont ensuite publiées par le prestataire en charge de l'administration et de la maintenance de l'interface cartographique.

Dans l'hypothèse d'un développement mixte ou centralisé, une campagne de collecte est réalisée chaque année auprès des organisations partenaires du projet selon deux modes : partage de fichiers de métadonnées et collecte des informations « sur le terrain ».

3.4.3. Formulaire d'autoprésentation

Dans la perspective où l'option de l'auto-alimentation de la base de données, voire de l'interface cartographique serait retenue, nous recommandons la mise sur pieds d'un formulaire d'auto-publication qui simplifie la saisie des champs par les professionnels et le travail d'agrégation des données par le prestataire en charge de la maintenance et de l'administration des interfaces. Les informations publiées via le formulaire pourraient ainsi être converties au format nécessaire à leur publication sur la cartographie (format .csv dans le modèle Openstreetmap).

3.5. Deux types de données

Les données-répertoire peuvent représenter des enjeux de développement différents selon leur nature. Nous pouvons regrouper ces dernières en deux catégories :

- Les données « basiques » : titre, nom, pays, téléphone, etc. Ces informations représentent des champs remplis par une valeur chiffrée ou textuelle facilement exportables.
- Les données représentant des relations entre deux éléments et créant, de fait, une troisième donnée (par exemple : l'auteur d'un livre est une troisième donnée distincte qui va relier la fiche d'un auteur à celle d'un livre, qui peut avoir plusieurs co-auteurs). Le cahier des charges devra donc tenir compte de l'existence de certaines données qui nécessitent un traitement particulier en vue d'une intégration sur la cartographie : statut, raison sociale, périodicité, etc.

3.6. Développement de la cartographie et collecte des données en 2020

3.6.1. Calendrier

L'établissement d'un calendrier pour le développement de l'interface et la constitution de la base de données est une partie centrale du futur cahier des charges. Il est toutefois important que le calendrier de la première année, de même que son cahier des charges (et les « livrables » attendus) ne correspondent pas à une volonté d'exhaustivité des données vis-à-vis d'un projet portant sur une aire aussi vaste et diversifiée professionnellement que l'espace du livre francophone. Dans ce sens, la première année doit constituer une base d'un projet dont la réussite pourra être mesurée dans le temps et selon l'engagement des partenaires institutionnels, nationaux et professionnels.

Le calendrier prévisionnel de la première année pourrait être organisé de la sorte :

- Janvier 2020 : rédaction du cahier des charges de la cartographie et de la base de données ;

- Février 2020 : publication de l'appel d'offres et sélection du prestataire ;
- Mars 2020 : mise en œuvre et planification du projet en relation avec l'OIF et les Etats Généraux ;
- Mars 2020 : prise de contact avec les partenaires et les relais locaux pour la collecte (avec l'appui de l'Institut Français, de l'OIF et des partenaires des Etats Généraux) ;
- Avril-octobre 2020 : développement technique de la base de données et de la cartographie ;
- Avril-août 2020 : collecte des données (trois sources) ;
- Septembre 2020 : publication des données sur la page internet et sur la cartographie et présentation de la version « Beta » du projet lors des Etats Généraux du livre en langue française (Tunis)
- Décembre 2020 : établissement du comité de gouvernance de la cartographie pour la seconde phase de développement du projet ;
- Mars 2021 : inauguration officielle de la cartographie lors de la journée internationale de la Francophonie.

Il est essentiel que ce calendrier puisse être discuté en amont avec les prestataires choisis en raison de la complexité de la mise en œuvre et de la réalisation du projet et de l'importance de la coordination (ces derniers gagneront à être associés aux comités de pilotage de l'axe 1 des Etats Généraux).

3.6.2. Coordination et communication

Durant cette première année de développement et de constitution de la base de données initiale, la cartographie prend place dans l'Axe 1 des Etats Généraux du livre en langue française, portés par l'OIF et peut donc s'appuyer sur ce contexte favorable et l'appui de l'Institut Français (et de ses différents postes) comme points de relais dans les pays où la collecte des données doit être réalisée « sur le terrain », avec le soutien des organisations partenaires des Etats Généraux dans la limite de leurs disponibilités et conditions partenariales (secteur public, privé et institutionnel). La dimension coordination et communication est donc centrale au cours de la première année. Il est essentiel qu'une portion du budget attribué au prestataire chargé de la collecte puisse permettre à celui-ci de soutenir le travail de collecte des organisations professionnelles partenaires.

3.6.3. Partenariats

Les partenariats sont donc au cœur du projet et l'engagement de ces derniers préfigure la future organisation de gouvernance. Ces derniers sont de plusieurs ordres :

- **Institutions** : le partenariat s'inscrit en renforcement de l'action de l'OIF, dans le cadre des programmes des institutions concernées (de type USAID, Union Africaine, OMPI, Union Européenne, Unesco). Les institutions, à travers leur capacité de prescription, appuient l'OIF dans son relais du projet du projet auprès des

gouvernements. Il s'agit ici en particulier d'inscrire le projet dans le cadre de l'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable.

- **Etats et organisations publiques** : le partenariat s'inscrit dans le cadre de la politique nationale du livre du pays sollicité. L'Etat soutient la communication autour du projet et, éventuellement, relaye les questionnaires. Dans les cas des directions du livre, bibliothèques ou archives nationales et autres instances établissant des référencements et dans la mesure où des associations professionnelles n'en possèdent pas, ces organisations peuvent mettre à disposition du prestataire en charge de la collecte leurs fichiers de données.
- **Société civile** : le partenariat s'inscrit dans le cadre des activités des associations professionnelles qui possèdent ou peuvent réaliser des référencements auprès de leurs membres. Il est toutefois recommandé que ces organisations aux moyens souvent limités soient soutenues économiquement lorsque sollicitées pour collecter des données auprès de leurs membres.

Dans les deux dernières catégories, une convention de partenariat est établie, avec pour condition *sine qua non* la mise à disposition publique et non monétisée des données collectées.

3.6.4. Collecte des données

L'importance de l'espace géographique couvert par la cartographie rend le processus de collecte extrêmement complexe et exigeant si confié à une seule organisation. Afin de réaliser la collecte des données, le prestataire choisi devra s'appuyer sur des relais locaux, en plus des partenariats. Nous recommandons ici le recours à des sous-prestataire sectoriels, capables de couvrir une région donnée pour la collecte et la remontée des données. Ces prestataires logistiques seront rémunérés par le prestataire en charge du projet.

Pour la sécurisation des données collectées, les bases de données seront systématiquement transmises à l'OIF qui se chargera de les transmettre au prestataire en charge de leur publication sur les interfaces digitales. Cette méthodologie permettra de préserver les ressources collectées dans l'éventualité où l'un des prestataires se montrerait défaillant.

3.6.5. Répartition et évaluation du budget (section non publique)

QUATRIÈME PARTIE : RECOMMANDATIONS

4.1. Dimension politique de la cartographie

La dimension politique du projet est très importante et ne saurait être négligée : si des projets de répertoires ont déjà été menés à des niveaux nationaux et/ou sectoriel à travers l'espace du livre francophone, nous ne référençons aucun projet de la sorte qui ait été mené sur une aire aussi large que « l'espace du livre en français » et concernant l'ensemble des organisations professionnelles de cet espace. Il est ici crucial que le projet ne s'ajoute ou ne se substitue pas à des politiques nationales du livre, à des projets menés à tel ou tel niveau, mais qu'il s'inscrive pleinement en renforcement de ces initiatives et politiques nationales. De même, il est crucial que la cartographie puisse être liée, voire intégrée à des agendas internationaux concernés par le renforcement des échanges et de la visibilité internationale des acteurs du livre, en particulier dans la région Afrique-Caraïbes-Pacifique. Il y a, en effet, un niveau « macro » et « micro » dans la portée de ce projet : l'enjeu est ici de l'inscrire dans les agendas politiques nationaux et internationaux et en renforcement/partenariat avec les projets voisins issus de la société civile.

Le choix de l'organisation de la gouvernance de la cartographie sera crucial pour la bonne réussite du projet. Sans la mise en place d'une telle organisation de gouvernance *réfléchie, significative et représentative*, nous recommandons de ne pas inscrire le projet de cartographie au-delà de la seule photographie « Instant T ». Pour résumer : si les conditions partenariales et économiques du développement de la cartographie ne sont pas réunies à l'issue de l'année 1, nous ne recommandons pas un déploiement du projet plus avant, quels qu'en soient les coûts. La première année est donc un moment stratégique, dont dépendra l'issue du projet sur le plus long terme.

4.2. Diversités des situations linguistiques de l'espace du livre francophone

L'espace du livre francophone n'est ni homogène ni organique en tant que communauté professionnelle. Ce dernier ne concerne par ailleurs pas exclusivement le livre en français. Il est ici essentiel de ne pas créer de tension entre le livre en français (langue économiquement forte) et les organisations liées aux langues minorées du même espace. Une telle plateforme a pour ambition de renforcer les relations entre les acteurs, non de créer de nouvelles lignes de faille. Nous recommandons ici de veiller à ce que l'ensemble des langues minorées (langues nationales, langues régionales, etc.) soient représentées sur la base de données lorsque celles-ci coexistent avec le français.

4.3. Diversité de l'état des données à travers l'espace du livre francophone

La diversité professionnelle de l'espace du livre francophone est reflétée par l'existence des données (statistiques et répertoires) de l'industrie du livre à travers les différents pays et secteurs professionnels représentés. De manière très schématique, il y a les pays où différentes organisations professionnelles et publiques produisent des données, et ceux qui n'en possèdent pas, ou sinon de manière très ponctuelle. Il s'agit ici de penser aux deux

rôles envisagés pour la cartographie : « donner à voir l'existant » et « renforcer les échanges professionnels. » Dans ce sens, on peut naturellement penser que les pays où, par exemple, les éditeurs sont déjà largement référencés, n'ont pas besoin d'ajouter de nouveaux référencements. Nous pensons ici qu'il est plus important de valoriser les bases de données qui existent par renvois de liens, avant de penser à l'éventuelle intégration de ces données sur la cartographie via un protocole de partage de données. Dans ce dernier cas, il est essentiel de penser à la dimension stratégique, voire économique dans certains cas, des données « livre ». Pour cette raison, il nous semble important de ne pas inclure de manière globale des données statistiques dans la base de données, celles-ci pouvant potentiellement être sujettes à des enjeux économiques, contraires au principe d'une base de données en accès libre, offrant un partage ouvert de ces données. A un autre niveau, la collecte de telles données serait très parcellaire dans les pays ACP où aucun processus de collecte de ce type n'a récemment été réalisé avec succès. En termes de données statistiques, nous préconisons de renseigner uniquement le nombre de titres au catalogue des éditeurs.

Nous recommandons par ailleurs de ne pas dédier la cartographie au renforcement de ce qui n'a pas besoin d'être renforcé. L'exercice prioritaire de la base serait, de notre point de vue, de favoriser la création des données-répertoire là où ces dernières n'existent pas, en l'occurrence dans les pays des régions Afrique-Caraïbes-Pacifique (livre en langue française et langues minorées en contact avec le français et dans les pays non-francophones (concernant uniquement les libraires et éditeurs commercialisant ou publiant du livre en français).

4.4. Diversité des besoins d'accès aux données à travers l'espace du livre francophone

Il s'agit de penser avant toute chose cette cartographie dans sa dimension d'utilité publique. Le besoin d'une telle base de données n'est pas le même selon que l'on se situe dans tel ou tel pays, telle ou telle région, tel ou tel secteur professionnel. La cartographie nous semble ici devoir en priorité s'inscrire dans sa dimension ACP en renforcement des politiques nationales du livre, et en complément des organisations professionnelles qui assurent une visibilité aux organisations du livre en français dans les pays non-francophones (uniquement les éditeurs et libraires).

4.5. Conditions d'inclusivité de la société civile

Cet aspect est directement lié aux points précédents. La cartographie n'a pas pour vocation de doubler ou de se substituer à des projets qui existent. Il est ainsi essentiel de chercher avant tout à soutenir les organisations associatives nationales et internationales dans leur rôle de fédération, en particulier dans les pays ACP et les pays non-francophones. Ici, nous revenons au rôle d'une organisation de gouvernance inclusive et réfléchie, qui puisse également jouer un rôle de pivot vis-à-vis des institutions et autres organisations

internationales qui apportent un soutien à tel ou tel niveau aux différents secteurs du livre en français. La baisse des soutiens économiques en faveur de secteurs comme la librairie francophone par exemple, nous semble un élément fort et stratégique qui puisse être pris en compte par l'organisation en charge de la gouvernance du projet de cartographie. Il est essentiel que la cartographie, en renforçant la visibilité des acteurs, favorise également la défense de leurs professions là où celles-ci se trouvent actuellement les plus fragilisées. Pour résumer, la cartographie ne doit pas se substituer aux organisations de terrain mais prioritairement viser à leur défense, elle ne doit pas chercher à « utiliser » l'existant mais à le consolider là où il en a le plus besoin. A un second niveau, il s'agit de ne pas penser le projet de cartographie de manière globale, mais en fonction de chaque situation nationale et de ses subtilités, ce qui sous-entend un très important travail d'échange en amont, que les organisations promotrices du projet seraient les plus à même de réaliser pour faciliter le travail du prestataire en charge de la collecte des données. Un exemple dans un sens a émergé de notre consultation : dans certains pays et pour différentes raisons, des opérateurs du livre n'ont pas nécessairement volonté ou intérêt à être référencés sur un portail international, pour des raisons fiscales qui n'engagent que ces derniers. Il est ainsi essentiel que l'intégration des données sur la plateforme se fasse systématiquement en relation avec des opérateurs nationaux : associations professionnelles, relais locaux, pouvoirs publics. Il est par ailleurs essentiel qu'une organisation professionnelle qui ne souhaiterait pas figurer et se manifesterait dans ce sens après publication de ses données, obtienne systématiquement la suppression de ses informations de la base de données. Dans un sens, il s'agit ici d'inscrire le projet dans la vie du livre de l'espace francophone. Pour cette raison, la mise en place d'un formulaire d'autoprésentation qui permette aux professionnels individuels de publier ou transmettre leurs informations et les mettre à jour représente un enjeu central du projet. Le développement d'un tel outil autoalimenté ne peut cependant être pensée que sur le long terme et de manière très progressive. L'enjeu est de bâtir, à terme, une base de données progressivement alimentée de manière transversale et autonome.

4.6. Enjeu de l'inscription durable du projet dans l'espace du livre francophone

Si la cartographie est pensée à travers deux phases de développement successif, la seconde étant conditionnée par la réussite de la première, le long terme demeure l'objectif final de la cartographie dans la perspective des objectifs du développement durable et de l'Agenda 2030 des Nations Unies. En s'inscrivant de manière durable dans l'environnement de l'espace francophone du livre, la cartographie contribuerait sur la durée à faire mieux connaître, outre les acteurs du livre eux-mêmes, leurs difficultés, facilitant les plaidoyers et les nécessités d'appuis sectoriels déterminés. Une telle cartographie, qui représente un investissement économique important, ne saurait être viable et légitime sans être sous tendue par deux principes directeurs : la facilitation des plaidoyers en faveur des soutiens des acteurs de l'espace du livre en français et la durabilité de son inscription au service de

cet écosystème qui connaît actuellement de grandes difficultés économiques dans un certain nombre de filières. Le succès du projet sur le court terme est conditionné par sa mise en œuvre et son inscription au sein des Etats Généraux du livre en langue française. Sur le long terme, la durabilité du projet se pense aussi bien sous l'aspect économique, politique, que partenarial.

REMERCIEMENTS

L'auteur voudrait adresser sa plus entière gratitude aux organisations publiques et privées et aux professionnels qui ont répondu à la consultation pour leur disponibilité et leurs retours précieux et avisés.

Associations et organisations interprofessionnelles : Association internationale des Libraires Francophones, Alliance Internationale des Editeur Indépendants, Bureau International de l'Édition Française, Africultures, Observatoire Africain des Professionnels de l'Édition, Association Nationale des Editeurs de Livre (Québec).

L'ensemble des professionnels sollicités individuellement dans pays suivants : Belgique, Cameroun, Canada (Québec), Egypte, France, Ghana, Guinée, Italie, Luxembourg, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Niger, Tunisie, Togo.

Les directions du livre du Sénégal et de Côte d'Ivoire : pour leur disponibilité et leur soutien.

Pour son appui personnel et la richesse de ses nombreux conseils : Hans Zell.

Pour leur accompagnement précis et rigoureux : Organisation Internationale de la Francophonie département « Langue française, culture et diversités », Institut Français.

ANNEXES

Contacts utiles

Associations internationales

Association Internationale des Libraires Francophones

Alliance Internationale des Editeurs Indépendants :

Africultures/Suplanète :

Afrilivres

African Publishers Network

Union Internationale des Editeurs

African Books Collective

Culture et Développement :

Federation of European Publishers :

Institutions/Organisations Internationales**Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle****Union Africaine // Département des sciences et technologies****Unesco - Institut Statistiques****Unesco - Développement des politiques et industries culturelles****Association pour le Développement de l'Éducation en Afrique, Groupe de Travail sur les livres et le matériel éducatif*****France*****Alliance des Agents Littéraires Français****Youscribe****France : Ministère de la culture : Le Département de l'Économie du Livre****Fédération interrégionale du livre et de la lecture****Centre National du Livre :****Syndicat National de l'Édition :****Bureau International de l'Édition Française****Ministère de la culture - Service du livre et de la lecture, observatoire de l'économie du livre :*****Suisse*****Association Suisse des Diffuseurs, Editeurs et Libraires (Suisse) :*****Belgique*****Association des Editeurs Belges :*****Tunisie*****Fédération tunisienne des éditeurs :****Direction générale du Livre :*****Luxembourg*****Fédération des éditeurs luxembourgeois****Agence luxembourgeoise d'action culturelle*****Maroc*****Direction du livre, des bibliothèques et des archives****Fondation du Roi Abdul Aziz Al Saoud pour les Etudes Islamiques et les Sciences Humaines*****Algérie*****Direction du livre et de la lecture publique****Université Ahmed Ben Bella-Oran**

Sénégal

**Ecole de Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes de Dakar :
Direction du livre et de la lecture**

Côte d'Ivoire

Direction du livre

Cameroun

Direction du livre

Québec

**Bibliothèque et archives nationales du Québec :
Association nationale des Editeurs de Livre :
Office québécois de la langue française :
Banque de Titres de Langue Française (BTLF) :**

Liban

Bibliothèque nationale du Liban

Niger

**Direction de la Promotion du livre et de la lecture publique
Direction de la Créativité artistique et littéraire**

Centrafrique

Ministère des Arts, du Tourisme, de la Culture et de la Francophonie

Haïti

Direction nationale du livre

Benin

**Direction des Arts et des livres
Rencontres Internationales du Livre du Bénin Beninlivre :**

Mauritanie

Direction du Livre et de la Lecture Publique

Mali

Direction nationale des Bibliothèques et de la Documentation (DNBD)

Tchad

Archives nationales

Bibliothèque nationale du Tchad :

Djibouti

**Ministère des affaires musulmans, de la culture et des biens waqfs
Service du livre et de la lecture publique et de la promotion des langues nationales
Direction de la Culture**

Guinée (Conakry)

Commissariat général de Conakry, capitale mondiale du livre :

Burkina Faso

**Direction du Livre et du Développement Editorial (DLDE)
Archives Nationales :**

Togo

Direction des Bibliothèques et de la Promotion Littéraire (DBPL)

Gabon

**Direction des Archives nationales, de la Bibliothèque nationale et de la Documentation
République du Congo
Direction générale des Arts et des lettres**

République Démocratique du Congo

Bibliothèque nationale du Congo

Rwanda

**Rwanda Archives and Library Services Authority (RALSA)
University of Rwanda, Department of Modern Languages and Publishing
Rwanda Academy of Language and Culture**

Madagascar

**Bibliothèque nationale
Association des éditeurs de Madagascar :
SYNAEL-Synergie Nationale des Auteurs, éditeurs et libraires de Madagascar**

Ile Maurice

National Library of Mauritius

Seychelles

National Art Council :

[Entrées de base](#)

	Maisons d'édition	Agences littéraires	Librairies	Bibliothèques/ Archives	Diffuseurs/ Distributeurs
Raison sociale					
Adresse					
Site Internet					
Facebook					
Twitter					
LinkedIn					
Téléphone					
Email(s)					
Année de création					
Spécialité(s)					
Lien vers le catalogue (éditeurs, diffuseurs/di stributeurs, agences littéraires, associations professionne lles)					
Périodicité (Salons et foires du livre, Prix littéraires)					

	Centres de formation aux métiers du livre	Organisations interprofessionnelles	Directions du livre	Fonds d'aide au livre	Sociétés de gestion des droits d'auteur
Raison sociale					
Adresse					
Site Internet					
Facebook					
Twitter					
LinkedIn					
Téléphone					
Email(s)					
Année de création					
Spécialité(s)					
Lien vers le catalogue (éditeurs, diffuseurs/distributeurs, agences littéraires, associations professionnelles)					
Périodicité (Salons et foires du livre, Prix littéraires)					

	Salons et foires du livre/Festivals de littérature	Prix littéraires/ Prix d'éditeurs	Associations d'éditeurs	Associations de libraires	Associations de traducteurs/ traducteurs
Raison sociale					
Adresse					
Site Internet					
Facebook					
Twitter					
LinkedIn					
Téléphone					
Email(s)					
Année de création					
Spécialité(s)					
Lien vers le catalogue (éditeurs, diffuseurs/distributeurs, agences littéraires, associations professionnelles)					
Périodicité (Salons et foires du livre, Prix littéraires)					

	Associations d'auteurs	Associations d'agents littéraires	Médias professionnels
Raison sociale			
Adresse			
Site Internet			
Facebook			
Twitter			
LinkedIn			
Téléphone			
Email(s)			
Année de création			
Spécialité(s)			
Lien vers le catalogue (éditeurs, diffuseurs/distributeurs, agences littéraires, associations professionnelles)			
Périodicité (Salons et foires du livre, Prix littéraires)			